

Département d'Ille-et-Vilaine

Société « VSB Energies Nouvelles - Agence Ouest »

Demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Dingé et Tinténiac

Enquête publique
(7 septembre 2015 – 9 octobre 2015)

1er fascicule : le rapport du Commissaire Enquêteur
Chantal Piron-Leforestier

Sommaire

1er fascicule : le rapport en 3 parties:

1ère partie : le dossier soumis à l'enquête.....page 3

I Son cadre juridique

II Sa composition

III Son objet

2ème partie : l'enquête publiquepage 6

I Organisation et Publicité

II Déroulement

III Synthèse des observations, remarques, questions, propositions, contre-propositions

IV Procès-verbal et mémoire en réponse du responsable du projet

3ème partie : mon analyse portant sur :.....page 36

I l'avis émis de l'autorité environnementale avant l'enquête

II les observations, remarques, questions, propositions ...formulées pendant l'enquête

III le projet de parc éolien « VSB »

2ème fascicule : mes conclusions et avis.....page 49

1ère partie : le dossier soumis à l'enquête

I Son cadre juridique

L'ordonnance No 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que le décret No 2014-450 du 2 mai 2014

Le Code de l'Environnement

II Sa composition

Le dossier soumis à enquête, (un exemplaire déposé en mairie de Dingé, l'autre en mairie de Tinténiac) est composé des pièces suivantes :

1. l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 7 août 2015 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique
2. l'avis de l'autorité environnementale en date du 12 mai 2015
3. le registre d'enquête
- 4. le dossier technique établi par la société «VSB » comprenant :**
 1. la demande d'autorisation d'exploiter
 2. une notice générale de présentation
 3. l'étude d'impact
 4. l'étude des dangers
 5. les plans réglementaires

III Son objet

La société « VSB Energies Nouvelles » dont le siège social est à Nîmes (30900), 27 quai de La Fontaine, et l'agence locale Ouest à Saint-Grégoire (35760) , Espace Performance Bâtiment G

sollicite dans le cadre d'une « demande d'autorisation unique » l'autorisation de construire et exploiter un parc de 4 éoliennes de 2 MW chacune, sur les territoires des communes de Dingé(1) et Tinténiac (3).

a) les raisons à l'origine du projet : une demande croissante d'énergie renouvelable.

La demande s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement des énergies renouvelables et notamment de la directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 visant à atteindre, d'ici 2020, une part de 20% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en UE et de 23% en France.

b) le lieu choisi pour l'implantation

dans une ZDE (zone de développement éolien) approuvée par arrêté préfectoral du 24 janvier 2012

et sur la base de plusieurs critères retenus par la société « VSB » :

- ▲ potentiel en vent favorable
- ▲ possibilités d'acheminement des éoliennes par le réseau routier
- ▲ possibilité de raccordement au réseau électrique de distribution
- ▲ zone éloignée de plus de 500 mètres des habitations
- ▲ aucune servitude environnementale (ZNIEFF, ZICO ..)
- ▲ motivation des élus locaux
- ▲ bonne acceptabilité de la population locale

c) description du projet

Le parc éolien projeté, d'une puissance totale de 8 MW (2 MW par éolienne), est composé :

1. d'ouvrages hors-sol

▲ 4 éoliennes VESTAS V100 d'une hauteur totale (pales comprises) de 140 à 150 mètres implantées en deux alignements perpendiculaires à 1,2 km de distance :

- le premier, (éoliennes E1 et E2) à 150 mètres au nord de la VC 5, de part et d'autre de la déchetterie de Tinténiac (éoliennes espacées de 550 mètres)
- le second, (éoliennes E3 et E4) à 150 mètres à l'est de la RD 795 (éoliennes espacées de 500 mètres)

L'éolienne E3 sera implantée sur le territoire de la commune de Dingé, les trois autres sur le territoire de Tinténiac.

- ▲ d'un poste de livraison (module préfabriqué de 2,6m l x 9m L x 2,53m H) en bordure de la VC 5, à proximité de l'éolienne E2

2. d'ouvrages en sous-sol :

- ▲ fondations en béton armé pour les éoliennes
- ▲ réseau électrique enterré, à 1,25 mètres de profondeur, reliant les éoliennes au poste de livraison

3. des pistes d'accès carrossables et des aires empierrées sans revêtement bitumineux

- ▲ plate-forme de 230 m2 environ pour le poste de livraison
- ▲ plate-forme de grutage de 700 m2 environ pour chaque éolienne
- ▲ chemin d'accès et virages à créer ou à renforcer pour l'acheminement des convois

d) le personnel

Il n'y a pas de personnel permanent sur le site.

Les éoliennes sont surveillées en continu et pilotées à distance au moyen d'un système de télégestion nommé « SCADA ».

Les intervenants principaux sur le site sont :

- le personnel de « VSB » de Saint-Grégoire, pour la gestion technique et administrative
- le personnel du constructeur VESTAS (localisé à La Motte 22) pour la maintenance lourde
- le personnel pour la maintenance du poste de livraison

e) la production

17,6 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 3.200 foyers (chauffage électrique compris -foyer moyen de 2,5 personnes)

f) l'investissement financier

Coût total 14,16 millions d'euros (financés à 22,35 % sur fonds propres et à 77,65 % par emprunt bancaire).

g) les capacités techniques

VSB construit et exploite des unités de production d'électricité renouvelable depuis 2001 en France : 30 permis de construire représentant 150 éoliennes.

22 parcs représentant 247 MW font l'objet d'un suivi d'exploitation et de gestion par VSB

37 personnes réparties entre le siège social de Nîmes et l'agence Ouest de Saint-Grégoire (5 personnes).

2ème partie : l'enquête publique

I Organisation et Publicité

Organisation

Par lettre enregistrée le 22/06/2015 au Tribunal Administratif de Rennes, le préfet d'Ille-et-Vilaine a sollicité la désignation d'un Commissaire Enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

« l'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), d'exploiter un parc éolien sur les communes de Dingé et Tinténiac par la société VSB Energies Nouvelles »

J'ai été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes par décision du 26/06/2015 et Monsieur Yves Monnier comme commissaire-enquêteur suppléant.

En accord avec Monsieur Lemerrier du bureau des installations classées de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et avec le commissaire-enquêteur suppléant, il a été décidé d'organiser cette enquête publique du lundi 7 septembre 2015 au vendredi 9 octobre 2015, soit sur une durée de 33 jours consécutifs, avec 5 permanences dans les mairies de Dingé (2) et de Tinténiac (3) :

- lundi 7 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15 à Tinténiac (ouverture de l'enquête)
- samedi 19 septembre 2015 de 10 h à 12 h à Dingé
- samedi 26 septembre 2015 de 9 h à 12 h à Tinténiac
- jeudi 1er octobre 2015 de 9 h 30 à 12 h 30 à Dingé
- vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30 à Tinténiac (clôture de l'enquête)

Cette enquête est organisée selon les termes de l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 7 août 2015

Publicité

A. L'avis d'enquête a été publié dans les journaux d'annonces légales :

1) Ouest France (Éditions d'Ille-et-Vilaine)

1er avis : 22/23 août 2015

2ème avis : 7 septembre 2015

2) Le Pays Malouin

1er avis : 20 août 2015

2ème avis : 10 septembre 2015

B. L'affichage

L'avis d'enquête a été placé, avant l'ouverture de l'enquête, sur les panneaux extérieurs habituels réservés aux annonces municipales, à savoir une affiche sur fond blanc :

- à la mairie de Dingé,
- à la mairie de Tinténiac

-sur le bord de la route départementale 795 et de la route vicinale 5 , en bordure des terrains d'implantation du projet.

J'ai vérifié par moi même, le 4 septembre 2015, l'affichage de l'avis d'enquête en ces lieux lors de ma première visite sur le terrain.

C. Sur le site Internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

ont été publiés :

- l'avis d'enquête publique
- l'arrêté préfectoral du 7 août 2015
- le résumé non technique de l'étude d'impact
- le résumé non technique de l'étude des dangers
- l'avis de l'autorité environnementale

(vérification faite le 09/09/2015)

II Déroulement

L'organisation de l'enquête (durée, dates de permanence ...) a été réalisée en accord avec le commissaire-enquêteur suppléant, Monsieur Yves Monnier.

A) Visite du site de Trémeheuc (35) :

-Le mardi 8 septembre 2015 :

Sur ma demande, dans le but de voir et comprendre le fonctionnement d'un parc éolien, Madame Rachel Coutant de la société VSB Energies Nouvelles m'a conduit sur le site éolien de Trémeheuc comportant 6 éoliennes exploitées par la société.

J'ai pu sur place écouter le bruit émis au pied et à proximité d'une éolienne, voir le positionnement des éoliennes les unes par rapport aux autres, l'environnement immédiat et plus lointain...

Madame Coutant m'a expliqué par ailleurs le mode technique de construction et de fonctionnement : fondations en béton ferrailé, mât, pales, rotor, vitesse de vent minimale et maximale, génératrice, transformateur, poste de livraison, réseau électrique souterrain, raccordement au réseau public...

B) Permanences :

-Le lundi 7 septembre 2015 - de 9 h15 à 12h15 : première permanence, à Tinténiac

(ouverture de l'enquête).

J'avais paraphé les pièces des dossiers et les registres d'enquête, le 3 septembre à la mairie de Dingé et le 4 septembre à la mairie de Tinténiac.

Nombre de visites : 0

Nombre d'inscriptions au registre : 0

Nombre de courriers : 0

-Le samedi 19 septembre 2015 – de 10 h à 12h : deuxième permanence, à Dingé

Nombre de visites : 1

Nombre d'inscriptions au registre : 0

Nombre de courriers : 1

-Le samedi 26 septembre 2015 – de 9 h à 13h30 : troisième permanence, à Tinténiac

Nombre de visites : 6

Nombre d'inscriptions au registre : 1

Nombre de courriers : 0

-Le jeudi 1er octobre 2015 – de 9 h30 à 12 h30 : quatrième permanence, à Dingé

Nombre de visites : 1

Nombre d'inscriptions au registre : 1

Nombre de courriers : 2

**-Le vendredi 9 octobre 2015 - de 14 h30 à 18 h30 : cinquième permanence à Tinténiac
(clôture de l'enquête)**

Nombre de visites : 31

Nombre d'inscriptions au registre : 44 (25 au 1er registre et 19 au 2nd registre)

Nombre de courriers : 19

Au total :

Nombre de visites : 39 (37 à Tinténiac 2 à Dingé)

Nombre d'inscriptions au registre : 48 (45 au registre de Tinténiac et 3 au registre de Dingé)

Nombre de courriers : 22 (19 à Tinténiac et 3 à Dingé)

III Avis, observations, remarques, questions, propositions, contre-propositions

A. Avant l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale :

Le dossier est de bonne facture sur le plan formel.

Les investigations menées sont dimensionnées au plus juste en ce qui concerne le groupe des chauves-souris, sans que soient exploitées les données du projet voisin de 5 éoliennes, sur le territoire de Québriac, présenté par la société IEL.

Des sensibilités paysagères ont été omises. Cet aspect du dossier conduit à une évaluation partielle des enjeux correspondants, d'autant que ce projet ne peut s'analyser qu'en relation étroite avec le projet voisin et contemporain (IEL)

Deux interrogations majeures subsistent.

La première est celle du comportement futur de la faune volante au contact des deux projets et donc la possible remise en question des corridors écologiques actuels.

La seconde concerne l'acceptabilité du projet pour les résidents du hameau et pour le public qui fréquente le château de Hédé-Bazouges, au vu de la transformation sensible du panorama.

L'autorité environnementale, après examen du dossier présenté, a donc formulé deux recommandations :

- ▲ consolider le suivi des mortalités de chauves-souris en mettant en place un suivi annuel et en veillant à une exploitation globale des données des projets des deux sociétés (VSB et IEL)
- ▲ améliorer l'évaluation des incidences du projet perçues par les résidents locaux et les visiteurs du château de Hédé-Bazouges

B . Pendant l'enquête, les observations, remarques, questions, propositions et contre-propositions formulées

Intervenants	Dates	Mode d'intervention	Observations, remarques, contestations...
M. Yves Masse « Rolin » Québriac	Le 10 septembre 2015	Observations au registre d'enquête déposé à la mairie de Tinténiac	<p>1) Production d'énergie très économique ?</p> <p>Pas de vent, pas de production. Du vent, une production qui peut s'avérer inutile si le réseau n'en a pas besoin à ce moment-là car on ne sait pas encore stocker l'énergie électrique.</p> <p>2) Les conséquences financières du développement de l'éolien sont pour le consommateur d'électricité, l'augmentation du coût du Kwh puisque EDF est tenue de racheter l'électricité éolienne à un tarif plus élevé que celle produite par les sources traditionnelles. De plus, une contribution spéciale dite CSPE a été ajoutée aux factures d'électricité pour le développement des énergies renouvelables.</p> <p>3) Non-impact sur le rejet dans l'atmosphère des gaz à effet de serre car il faut compenser ces installations éoliennes par la construction de nouvelles centrales thermiques afin d'équilibrer le réseau.</p> <p>4) Nuisances sonores pour les habitants proches</p> <p>5) Nuisances concernant la santé, l'Académie de Médecine ayant préconisé un éloignement minimal de 1km500, disposition qui n'a pas été retenue.</p> <p>6) Nuisance visuelle évidente impactant la fréquentation touristique.</p>
Mme Gingat, présidente du SIMCTOM	26 septembre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Tinténiac	<p>Demande qu'une distance minimale de 250 mètres entre les éoliennes et le bâtiment des bureaux du SIMCTOM soit respectée. La distance prévue au dossier est de 210 mètres.</p> <p>Le SIMCTOM prévoit un agrandissement de son site en direction de l'éolienne E1 projetée. Il ne faudrait pas que cette proximité constitue un blocage au projet du SIMCTOM.</p>
M. Huerre La Fosse aux Téluets Tinténiac	26 septembre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Tinténiac	<p>1) Déploire le manque de communication sur le projet VSB</p> <p>2) Demande si une autre implantation est possible ? Vers Basse-Forêt</p>

M. Henri Nogues de Tinténiac	26 septembre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Tinténiac	<p>1) En Allemagne et en Angleterre, la distance minimale entre une éolienne et une habitation est de 1km 500. Pourquoi seulement 500 m. en France ?</p> <p>2) Le poids des fondations par éolienne est de 2.200 tonnes... Quid de son enlèvement en fin d'exploitation ?</p> <p>3) Pollution visuelle : 632 m par exemple de distance du lieu-dit Le Mesnil</p> <p>4) Vibrations dans le sol lorsque les machines tournent à plein régime.</p> <p>5) Conflit d'intérêt : M. Moïse Yvon, partie prenante et conseiller municipal de Tinténiac, a participé au vote lors de la délibération se prononçant sur le projet VSB</p> <p>6) Les éoliennes E1 et E2 sont trop proches des habitations</p> <p>7) L'intérêt financier prévaut dans ce type de projet</p>
M. Yves Busnel Launay-Godin Tinténiac	26 septembre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Tinténiac	<p>1) Conteste le lieu d'implantation : à moins de 500 m. et dans le champ de vision de sa maison, près d'un bâtiment d'élevage lui-même ICPE</p> <p>2) Dévalorisation du patrimoine</p> <p>3) Nuisances pour la santé en raison des vents dominants dirigés sur la ferme (a déjà connu ce danger en raison de la proximité de l'usine d'incinération fermée depuis de ce fait)</p> <p>4) A proposé à VSB une autre implantation dans un champ lui appartenant, refusée par la société</p>
Mme Orvain Le Mesnil et Mme Preschoux Houssemagne Tinténiac	26 septembre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Tinténiac	<p>Leurs habitations sont proches de l'éolienne E1</p> <p>1) insuffisance de communication: rien en septembre au bulletin municipal ou feuilles d'infos</p> <p>2) contestation de l'implantation des éoliennes E1 et E2 trop proches des maisons</p> <p>3) dévalorisation de leur patrimoine (40% de dépréciation). Indemnisation prévue ?</p> <p>4) paysage rural défiguré : site touristique des 11 écluses de Hédé</p> <p>5) demande d'une réunion publique avec VSB</p> <p>6) Hauteur des éoliennes : pourquoi pas plus petites ?</p> <p>7) Pourquoi pas d'implantation en forêt de Tanouarn ?</p> <p>8) Montant des indemnités perçues par la commune et les agriculteurs propriétaires ?</p>

			<p>9) Voir le rapport de l'Académie de Médecine publié sur le sujet et consultable sur internet</p> <p>10) proximité de points d'eau : présence de batraciens</p> <p>11) dans le même secteur : présence de lignes à haute tension, déchetterie, pylônes réception téléphones portables, éoliennes ...</p> <p>12) prochaine date de réunion du conseil municipal de Tinténiac sur le sujet « éoliennes » ?</p> <p>13) pas d'info sur le site internet de la commune de Tinténiac. Info sur le site de la commune de Hédé</p> <p>14) les mesures acoustiques n'ont pas été réalisées au « Mesnil » ni à « Housse-magne »</p>
<p>M. Franck Mélin président de l'association APSE (association pour la protection et la sauvegarde de l'environnement Siège social à Feins</p>	1er octobre 2015	Rencontre avec le CE lors de la permanence en mairie de Dingé	<p>1) contre les grandes éoliennes (la tour de la City à Londres mesure 180 mètres...)</p> <p>2) phénomène de saturation visuelle : 2.500 éoliennes en Bretagne...</p> <p>3) énergie intermittente...</p> <p>4) proximité d'un site Natura 2000</p> <p>5) présence de 3 parcs éoliens autour de l'étang de Feins (parc de Marcillé-Raoul avec la société Boralex, Abo Wind, Energies Nouvelles)</p> <p>6) effet stroboscopique : problème des ombres portées..</p> <p>7) rapport de force non équilibré entre l'État et le citoyen...</p> <p>8) le coût de l'éolien ne prend pas en compte l'appoint nécessaire gaz et charbon..</p> <p>9) discours non honnête des sociétés privées : pas d'étude médicale... Voir l'étude de Nina Pierpont de 2009 et celle de l'Académie de Médecine</p> <p>10) La LPO (cf Alain Bougrain-Dubourg) est hostile aux grandes éoliennes</p> <p>11) renvoi pour consultation au « guide d'impact 2000 » établi par l'État</p> <p>12) remise, au commissaire enquêteur, d'un rapport de 6 pages, rédigé par le sénateur PS d'Indre-et-Loire Jean Germain, le 29 janvier 2015, intitulé : « Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?</p> <p>13) contestation de la méthode : manque de concertation...</p> <p>14) non-prise en compte de l'économie touristique: club nautique, chalets... à Feins</p>
M. Gabriel Bourrier Melvieu 12400	30/08/2015	Lettre reçue en mairie de Dingé	<p>Se déclare défavorable au projet pour de « très nombreux motifs sérieux ...» (surproduction d'électricité en France...)</p>

Jean-Jacques Marchand Cranves-Sales 74380	23/09/2015	Lettre reçue en mairie de Dingé	<p>1) choqué par ce projet d'éoliennes géantes promu par des grands industriels et maires de petites communes cupides.. Bilan énergétique négatif, lourd pour le contribuable...</p> <p>2) pollution et destruction des terres</p> <p>3) effets néfastes sur la santé humaine et conséquences sur la faune volante</p>
Mme Dominique Gisson-Loiseaux Bordeaux 33800 association de défense du massif forestier de Le Porge, Lacanau, Lege et les environs	22/09/2015	Lettre reçue en mairie de Dingé le 25/09/2015	<p>1) insuffisance de l'évaluation environnementale qui ne prend pas en compte simultanément les 2 projets IEL et VSB</p> <p>2) effets néfastes sur les chauves-souris et sur la faune circulant entre les deux massifs forestiers</p> <p>3) atteinte à la sylviculture et à l'agriculture</p> <p>4) conséquences sur la santé des habitants, notamment ceux vivant à 500m du parc éolien</p> <p>5) vue gâchée depuis les écluses de Hédé et de son château</p>
Mme May Prate Paris 75116	23/09/2015	Lettre reçue en mairie de Tinténiac le 28/09/2015	<p>1) effets graves sur la santé des personnes du fait du bruit, clignotements... Non-prise en compte des préconisations de l'Académie de Médecine de porter à 1.500 m la distance minimale entre habitations et éoliennes</p> <p>2) non-respect du cadre de vie pourtant protégé par la convention européenne des paysages</p> <p>3) impact sur le patrimoine faunistique dont les chiroptères</p> <p>4) proximité de plans d'eau fréquentés par la faune volante</p> <p>5) atteinte aux corridors écologiques</p> <p>6) la proximité d'un autre parc éolien entraîne un mitage du paysage et la dénaturation du cadre de vie naturel</p> <p>7) le marché éolien enrichit quelques personnes et en appauvrit beaucoup .. Son intérêt économique reste à démontrer</p> <p>8) la présence proche de châteaux classés est minimisée par le porteur de projet, comme le souligne la DDTM dans son avis</p> <p>9) dévalorisation des maisons des riverains (moins-value estimée à 30%)</p>
M. JeanYves Busnel Launay-Godin Tinténiac 35190	28/09/2015	Lettre remise par M. Busnel au CE le 29/09/2015 lors de la visite sur les lieux (Launay- Godin)	<p>1) implantation trop rapprochée de la maison d'habitation et du bâtiment d'élevage</p> <p>2) bruit et nuisances amplifiées du fait de l'orientation des vents dominants (sud ouest) vers la maison</p> <p>3) dévalorisation des biens</p> <p>4) famille déjà lourdement frappée : décès du fils à l'âge de 33 ans en lien probable avec la pollution causée par l'usine d'incinération proche et sous vents dominants</p>

Mme Sandra Gautier Hédé-Bazouges	07/10/2015	Lettre adressée par mail en mairie de Tinténiac	<p>1) site choisi non approprié : trop proche des habitations. Fortes nuisances acoustiques pour les habitants de Tinténiac</p> <p>2) paysage modifié : vue sur Hédé, à partir du château, entravée par la présence des éoliennes</p> <p>3) études d'impact de qualité médiocre (cf avis de l'autorité environnementale du 12 mai 2015) et menées par le maître d'ouvrage : partialité</p> <p>4) impact écologique négatif : mortalité des chauves-souris</p> <p>5) impact sur la santé humaine et celle des animaux (effet stroboscopique)</p> <p>6) risque de projection de glace l'hiver sur la voirie</p> <p>7) matériaux utilisés pour les éoliennes non-recyclables</p> <p>8) rentabilité de la production d'électricité non-démontrée</p> <p>9) source de revenus diminuée pour la commune depuis la suppression de la taxe professionnelle seulement partiellement compensée</p> <p>10) intérêt pour la commune de se voir défigurée et de subir des nuisances sonores ?</p>
M. Henri Nogues rue de la Cour Frémur Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Avis défavorable :</p> <ul style="list-style-type: none"> -proximité des maisons -bruit occasionnel -nuisance visuelle et magnétique possible -pollution pour le futur (tonnes de béton enfouies) malgré son accord en 2013 pour le passage sur ses terres (manque d'info à l'époque surtout par la société constructrice)
M. Mme Ferrand Trignoux Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Proches des éoliennes E2 et E1, très surpris de n'avoir pas été informés directement de l'ouverture de l'enquête. Inquiets pour le bruit, impacts environnementaux et paysagers</p>
M. Christophe Théot rue Ernest Renan Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>A Tinténiac depuis 2009, route de la déchetterie. Très étonné de n'avoir pas été informé de ce projet... Ouest-France n'en a pas parlé non plus.. Silence total. « c'est honteux ! »</p>
M. Joël Lavollée avenue R de Chateaubriand Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Avis défavorable. Informé du projet vers le 15 septembre par un voisin. Bruit ? Santé ? « Beau spectacle en campagne... Une honte. »</p>

Mme Jennifer Rouxel La Quenaudière Québriac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	Avis défavorable. Impact sanitaire de ces éoliennes géantes ? Demande d'appliquer le principe de précaution. Question sur le devenir du béton et de l'acier en fin d'exploitation. Productivité faible... Dégâts sur la faune locale...
Me Sébastien Collet avocat rue de La Monnaie Rennes	09/10/2015	Lettre reçue lors de la permanence à Tinténiac	Avocat de Mme Le Mouillour. 1) intégration du projet dans le paysage ? La présentation ne correspond pas à la réalité du site. 2) les futures éoliennes sont situées dans un corridor écologique entre : -5 ZNIEFF - la forêt de Tanouarn -un site Natura 2000 (ZSC étangs de Hédé...) 3) parcelles d'assiette du parc en zone A (zone agricole protégée) et NPb (espaces naturels protégés) Pas de réponse du pétitionnaire sur la demande de l'AE concernant les « sensibilités paysagères » 4) 27 MH dans le champ de visibilité du site d'implantation du projet L'étude d'impact précise qu'aucune mesure ne permet de minimiser l'impact visuel des éoliennes hormis des interventions ponctuelles (plantations...) 5) le projet VSB ne peut s'analyser qu'en relation étroite avec le projet voisin (IEL)... 6) incidences sur les oiseaux et chauves-souris... Renvoi à des études ultérieures... 7) mât utilisé pour les études haut de 80 m. Inférieur à la hauteur des éoliennes : étude insuffisante Conclusion : « étude d'impact insuffisante Ce projet devra faire l'objet d'un avis défavorable »
Mme Anne-Marie Le Mouillour La Fontaine Orain Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	Domiciliée à 650 m ou 700m de l'éolienne No 4 1) Nuisances multiples sonores, visuelles.. détérioration de la qualité de vie 2) France auto-suffisante en énergie.. 3) silence buté de la communauté de communes « Bretagne Romantique » en réponse à mes questions 4) information du public quasiment inexistante... 5) accord des municipalités sans réelles discussions... 6) annonce de l'enquête publique par moyens légaux, mais découverte de l'enquête publique 15 jours seulement avant son terme...

			<p>7) pas de réunion neutre d'info sur le projet. Pas de sondage de la population sur l'acceptabilité du projet. Pas d'info aux nouveaux arrivants sur la commune .</p> <p>8) manque d'information sur la genèse du projet</p> <p>9) nuisances pendant la phase de construction du parc éolien. Accès aux éoliennes E3 et E4 par le chemin rural No 30 ? A la charge financière de qui ? Collectivités ?</p> <p>10) combien de camions chargés de béton emprunteront ce chemin ?</p> <p>11) durée des travaux ?</p> <p>12) les photomontages ne reflètent pas la réalité et ont été réalisés par un cabinet payé par le promoteur</p> <p>13) décision du conseil municipal de Tinténiac du 2 mars 2012 autorisant VSB à lancer des études entachée d'irrégularité du fait de la présence à cette séance de M. Moïse Yvon, conseiller municipal et propriétaire de l'une des parcelles concernées par le projet</p> <p>14) nuisances pour la santé : infrasons générés par le parc éolien : risque pour le personnel du SMICTOM travaillant à 250 m des éoliennes E1 et E2</p> <p>15) demande d'application du principe de précaution dans l'attente de connaître les résultats des études sanitaires</p> <p>16) manque d'efficacité de l'éolien, intermittent puisque dépendant des vents</p> <p>17) impact sur les paysages. Pas d'avis de l'ABF au dossier. Les éoliennes se verront des écluses.</p> <p>18) démantèlement. Preuve des garanties financières apportée seulement au moment de la mise en service... Consignation auprès de la Caisse des Dépôts ?</p> <p>19) impact négatif sur le tourisme et l'économie locale.</p> <p>Mme Le Mouillour a remis au CE un livre intitulé « L'imposture. Pourquoi l'éolien est un danger pour la France » de Jean-Louis Butré préfacé par Valéry Giscard d'Estaing</p>
Mme Françoise Guilloret La Fresnais	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Association ADICEE (association Dinard Côte d'Émeraude Environnement)</p> <p>1) contenu du dossier d'enquête : L'AE rappelle que ce projet doit être étudié en relation avec celui de Québriac (5 machines). Le dossier n'apporte aucune information sur ce projet</p> <p>2) insuffisance du périmètre de l'étude des dangers (500m) au regard de la distance du parc zoologique de la Bourbansais (10 km)</p> <p>3) insuffisance de la prise en compte des sites protégés :</p>

			<p>covisibilité avec des monuments historiques</p> <p>4) risque pour le tourisme local : le château de la Bourbansais est le 14ème château privé le plus visité de France</p> <p>5) présence de sites archéologiques à proximité immédiate de 3 des éoliennes</p> <p>6) pas d'accord explicite du Ministère de la Défense au dossier</p> <p>7) annulation potentielle du schéma régional éolien (proposée par le commissaire du gouvernement au tribunal administratif de Rennes le 25/09/2015)</p> <p>8) Éoliennes E1 et E2 : sécurité en cause pour 3 raisons : -proximité de la déchetterie -présence de 2 lignes à haute tension -zone de survol à basse altitude de la Défense</p> <p>9) Éoliennes E3 et E4 à 150 m seulement de la RD 795 : risque trop grand</p> <p>10) les limites de zones humides insuffisamment prises en compte. Risques de pollution, dégradations, infiltrations... Risques d'inondation par remontée des nappes</p> <p>En conclusion, avis défavorable pour ce projet et celui de Québriac</p>
M. Dominique Provost Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Membre de « Patrimoine et Historique de Tinténiac-Montmuran »</p> <p>-« idiotie légale » de l'étude sur l'impact visuel éloigné...</p> <p>-nuisance pour l'environnement proche et dépréciation immobilière</p>
M. et Mme Caro rue du Clos de Justice Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Opposés aux projets de 2 parcs éoliens sur Tinténiac-Dingé et Québriac.</p> <p>1) l'énergie éolienne intermittente, chère, n'est pas efficace</p> <p>2) le Danemark a décidé de stopper l'implantation de nouveaux parcs éoliens de ce fait et aussi en raison du danger prouvé sur la santé de l'homme</p> <p>3) le parc électrique en France n'émet pas de CO2 (pour 90%)</p> <p>4) l'éolien est un placement financier mis en place par les industriels et les politiques sans effet sur la réduction des gaz à effet de serre</p> <p>5) le panorama sera défiguré par ces 9 éoliennes. La Bretagne Romantique doit être protégée. La loi ALUR a</p>

			<p>pour objectif de lutter contre le mitage rural et de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.</p> <p>6) pollutions sonores : l'Académie de Médecine préconise depuis 2006 un éloignement de 1500 m des habitations.</p> <p>7) risques pour la santé . Plusieurs dizaines de maisons construites ces dix dernières années se trouveront à moins de 2 km de la 1ère éolienne</p> <p>8) dévaluation des maisons pouvant aller jusqu'à 40 %</p> <p>9) importance de l'acceptabilité du projet par la population. Or ce projet a été tu, hors les annonces légales, afin d'éviter une contestation de masse de la population. Pas de réunion publique, pas d'information dans les publications locales...</p> <p>Manque de concertation et de transparence des pouvoirs publics</p>
<p>M. Ronan Colcanap</p> <p>rue du Clos de Justice</p> <p>Tinténiac</p>	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Opposé au projet tel qu'il est proposé actuellement</p> <p>1) pas d'information sur ce projet, découvert par hasard le 30/09/2015 grâce à un voisin</p> <p>2) principaux enjeux au dossier : la faune et le panorama. Rien sur les nuisances pour les riverains d'ordre médical, sonore et financier</p> <p>3) impact physiologique et psychique généré par l'éolien (cf rapport Nicole Lachat)</p> <p>4) éloignement minimal des habitations devrait être de 2 km</p> <p>5) demande d'application du principe de précaution</p> <p>6) impact désastreux de ces machines de 150 m de haut sur le paysage</p> <p>7) dévalorisation des habitations riveraines</p>
<p>M. Mme David Portier</p> <p>Gléhec</p> <p>Tinténiac</p>	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Domiciliés à 900 m d'une éolienne</p> <p>1) manque de communication des élus sur l'enquête publique. Aucune information locale</p> <p>2) qualité de vie, du paysage et tranquillité dégradées</p> <p>3) nuisances sur la santé humaine : sonores, visuelles, infrasons, effet stroboscopique... mal appréhendées à ce jour</p> <p>4) co-visibilité avec les monuments historiques et lieux touristiques</p> <p>5) dévalorisation des biens immobiliers</p> <p>6) impact négatif sur l'économie locale</p>
<p>Mme Myriam Guillemoto</p> <p>La Haute-Vendée</p> <p>Québriac</p>	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Demande un avis défavorable</p> <p>1) qualité de vie et paysages dégradés</p> <p>2) co-visibilité avec les monuments historiques et lieux touristiques</p>

			<p>3) nuisances sur la santé humaine : sonores, visuelles, infrasons, effet stroboscopique...</p> <p>4) impact négatif sur l'activité touristique</p> <p>5) impact négatif sur l'économie locale</p> <p>6) baisse des biens immobiliers et fonciers</p> <p>7) éolien insuffisamment productif étant une énergie intermittente et producteur indirect de CO2</p> <p>8) existence d'un 2nd projet à Québriac de 5 éoliennes : deux sociétés permettant deux enquêtes publiques ?</p> <p>9) parents d'un enfant autiste hypersensible à son environnement, aux bruits, aux infrasons... Les éoliennes seront une agression permanente pour ses oreilles ultrasensibles (cf description faite par Temple Gandin, autiste Asperger)</p> <p>10) enquête épidémiologique prévue pour les familles riveraines ?</p>
Mme Clarisse Preschoux Houssemagne Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Défavorable aux éoliennes</p> <p>1) Parc trop proche des habitations : risque pour la santé</p> <p>2) information locale insuffisante : plan d'implantation précis des éoliennes inconnu..</p> <p>Sinon, les riverains se seraient mobilisés depuis longtemps</p>
Mme Hélène Preschoux Houssemagne Tinténiac	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>Défavorable aux éoliennes</p> <p>1) les éoliennes détruisent le paysage et le tourisme</p> <p>2) nuisances pour la santé du fait de l'émission des ondes</p> <p>3) désagréments sonores et psychologiques pour les riverains</p>
M. Olivier de Lorgeril château de La Bourbansais Pleugueneuc	09/10/2015	Lettre remise lors de la permanence à Tinténiac	<p>1) absence de photomontages pertinents des éoliennes sur et depuis</p> <ul style="list-style-type: none"> -le château de Montmuran (classé) -le parc de Caradeuc (protégé) -château et parc de La Bourbansais (classés) <p>2) aucune rencontre ni autorisation de prise de vue de sa propriété : VSB n'a d'ailleurs jamais formulé de demande en ce sens ...</p> <p>3) déni d'information « idéologique » lamentable</p> <p>4) l'ensemble du château de La Bourbansais est classé dans son ensemble (extérieur et intérieur) par arrêté du 24/11/1959.</p> <p>5) Page 20 de l'étude est reconnu implicitement l'existence d'un risque d'impact visuel...</p> <p>Page 21, manque la carte de vision du château. Pourquoi un tel oubli ?</p> <p>Le photomontage No 10 est pris à un autre endroit (sur la route et proche d'un rideau d'arbres!) que celui indiqué..</p>

M. Mme David Portier Gléhec Tinténiac	28/09/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	1) absence d'information : une réunion d'information aurait été un minimum... 2) appel à la mairie de Tinténiac au milieu de la semaine 29 : la secrétaire ne nous a pas informés de la présence du commissaire enquêteur. Culture du secret ou négligence ? 3) nuisances pour la santé : « syndrome éolien »
M. André Orvain Le Mesnil Tinténiac	02/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Au courant du projet depuis 3 semaines seulement 1) nuisances pour la santé. Minimum de 1500 m des habitations préconisé par l'Académie de Médecine 2) sur parc de Trémeheuc, a constaté un bruit plus important que celui admis 3) dépréciation de son bien 4) inquiétude pour l'avifaune et les chauves-souris
Mme Marie Feuvrier chemin de Carouge Cancale	02/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	SPPEF (reconnue d'utilité publique) Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France Opposée aux projets éoliens de Tinténiac-Dingé et Québriac 1) impacts sur le paysage, la faune, les sites Natura 2000... L'étude d'impact les minimise 2) photomontages réalisés par les promoteurs et non par des cabinets indépendants 3) conteste les mesures faites avec un mât de 80 m 4) impacts durables et remise en état du site après exploitation ... 5) imposture au patrimoine en « Bretagne Romantique »... Présence de châteaux et sites classés... 6) impact visuel minimisé dans l'étude, comme le souligne l'Autorité Environnementale
M. Pinsault rue du Clos de Justice Tinténiac	05/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Les éoliennes E1 et E2 seront très visibles de son domicile. Nuisances sonores, visuelles... Perte de valeur de ses biens.. Mauvaise information de la mairie ..
Mme Virginie Réveillard	05/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée aux projets éoliens Non-information par la mairie. Pourquoi pas un « flyer » dans les boîtes aux lettres ? Inquiétude pour la santé des enfants mise en jeu par ces projets. Infrasons.. Perte de valeur des biens. Maison construite en 2012 sans aucune connaissance de ce projet..

M. Jean-Marcel Leborgne Trégaret Tinténiac	05/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposé au projet car inutile ; la France produit assez d'électricité. Mettre les éoliennes en mer ... Nuisances sonores et visuelles énormes... Le Danemark démonte les siennes.. « Faites des moulins à farine ! »...
Mme Océane Leborgne	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée au projet Nuisances visuelles et sonores... Habitations dévalorisées...Projet commercial non-rentable énergétiquement.. Aucune communication vis-à-vis des citoyens..
Mme Emilie Cornillé	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée au projet
Famille Paul Bacella rue du Clos de Justice Tinténiac	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposition vive au projet imposé 1) pas de communication... 2) nuisances sonores et visuelles 3) distance des habitations... impact sur la santé ? Les études se contredisent 4) dévaluation de l'immobilier
Mme Marina Rohon Trégaret Tinténiac	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée au projet 1) pas d'information... 2) inutile en matière d'énergie... 3) conséquences sur la santé humaine et animale 4) dévalorisation de sa propriété
Mme Emmanuelle Rio rue Zacharie Roussin Tinténiac	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée au projet Pas de communication aux citoyens.. Non-conformité du projet au plan acoustique
Mme Lamour avenue Félicité de Lamennais Tinténiac	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposée au projet 1) pas d'information... 2) inutile en matière d'énergie... 3) très laid.. 4) danger pour les oiseaux.. 5) financièrement, la commune n'en profitera pas..
M. Grégory Caro rue du Clos de Justice Tinténiac	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposé au projet 1) manque de communication de la mairie. Informé le samedi 3 octobre seulement de l'enquête en cours.. « chape de plomb » sur Tinténiac concernant ce projet dont il est riverain

			<p>2) atteinte au patrimoine local, aux paysages, aux équilibres biologiques, aux riverains et à leur santé. Les habitants, dans un rayon de 2 km autour des éoliennes, sont inquiets des nuisances diverses, de la dévalorisation de leurs propriétés. Parents de jeunes enfants et soucieux de leur bien-être..</p> <p>3) patrimoine et tourisme en Bretagne Romantique... Panorama gâché par la hauteur et le nombre d'éoliennes</p>
Famille Buan-Caro Hameau de Chateaubriand Saint-Brieuc-des-Iffs	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Opposée au projet.</p> <p>Endettée pour la maison sur 25 ans ... qui perdra 20% de sa valeur.. (investissement locatif)</p> <p>Projet monté en toute discrétion...</p> <p>Inquiétude pour la santé des enfants...</p> <p>Oui aux énergies renouvelables mais sans nuisances sonores, visuelles et autres..</p>
M. Jean-Loïc Preschoux Housse-magne Tinténiac	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Contre le projet</p> <p>1) Manque de considération de la commune pour ses citoyens</p> <p>2) Volonté de faire passer ce projet en force en communiquant le moins possible</p> <p>3) Exploitation laitière dévalorisée à cause de ces grandes éoliennes</p>
Mme Nathalie Preschoux Housse-magne Tinténiac	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Opposée au projet</p> <p>1) A appris cette enquête en cours par hasard par l'intermédiaire d'une mairie..</p> <p>2) il y a quelques années, avait été informée d'un projet en bordure de forêt éloigné des habitations..</p> <p>3) aucune info dans Ouest-France en rubrique locale.. ni dans les bulletins municipaux.</p> <p>4) pensait personnellement que ce projet avait été abandonné</p> <p>5) Favorable aux énergies renouvelables (220 m2 de panneaux solaires à son domicile, sans impact pour le voisinage...)</p> <p>6) Pourquoi des éoliennes aussi grandes, aussi proches des habitations ? La distance de 500 m ne garantit pas la tranquillité du voisinage.. Les éoliennes E1 et E2 devraient être supprimées, ou déplacées mais sans pénaliser d'autres riverains...</p> <p>7) plus de préoccupations des chauves-souris que de la santé des enfants !</p> <p>8) aucun élu de la commune n'habite à proximité des éoliennes...</p> <p>9) Dans le secteur : 2 lignes à haute-tension, une déchetterie, des antennes pour téléphones portables... des éoliennes de 150 m ... Et un transformateur</p>

			<p>électrique ? (prévu initialement à La Chapelle-aux-Filtzméens)</p> <p>10) dépréciation de l'immobilier : quelle indemnisation ?</p> <p>11) nécessité d'une réunion publique, signalée le 26/09/2015</p> <p>12) sentiment d'avoir été trahis par les élus municipaux</p>
<p>Mme Marie-Line Robert</p> <p>Gléhec</p> <p>Tinténiac</p>	06/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Opposée au projet</p> <p>1) pourquoi l'accord de l'architecte des Bâtiments de France est-il nécessaire pour changer une fenêtre ? Alors que ce projet serait autorisé en zone architecturale sensible ...</p> <p>2) l'impact environnemental n'a pas été pris en compte à proximité du canal d'Ille-et-Rance..</p> <p>3) oiseaux migrateurs..</p> <p>4) le Schéma Régional Breton peut-être remis en cause... Ce projet serait-il alors légitime ?</p>
<p>Mme Virginie Budet</p> <p>Trégaret</p> <p>Tinténiac</p>	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Défavorable au projet</p> <p>1) manque d'information</p> <p>2) impossibilité de construire une maison en zone agricole protégée mais possibilité de construire des « immeubles » de 150 m de haut et bruyants...</p>
<p>Mme Armelle Richard</p> <p>Tinténiac</p>	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Défavorable au projet</p> <p>1) habitations trop proches</p> <p>2) infrasons, nausées, céphalées... Risques pour les enfants du quartier</p> <p>3) projet très coûteux en termes humain et social</p>
<p>M. Thibault Pestel</p> <p>rue du Clos de Justice</p> <p>Tinténiac</p>	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Informé par un tract anonyme.. manque d'info scandaleux..</p> <p>Oui aux énergies renouvelables mais pas près des habitations !</p>
<p>M. Dominique Provost</p> <p>Tinténiac</p>	07/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>1) Les parcs éoliens défigurent totalement le paysage</p> <p>2) Efficacité ? Dans la région de Bourges, sur 40 éoliennes, une seule fonctionne...</p> <p>3) trop proches des habitations : nuisances sonores, visuelles</p> <p>4) des pays européens, comme l'Allemagne, font marche arrière sur l'éolien.. En Amérique du Nord, certains parcs sont abandonnés..</p> <p>5) implantation de « montres » de 150 m de haut. Plus de préoccupation des oiseaux que des humains...</p>

<p>M. Philippe Mazurier</p> <p>rue du Haut-Champ</p> <p>Tinténiac</p>	08/10/2015	<p>Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac</p>	<p>Médecin et conseiller municipal</p> <p>1) étude d'impact sur l'environnement présente au dossier : difficulté d'apprécier les méthodes et conclusions des bureaux d'études..</p> <p>2) impact sur la santé des riverains.. ?</p> <p>3) utilisation de l'argent des usagers pour le financement de ce projet : « les pauvres n'ont pas beaucoup d'argent mais qu'est-ce qu'ils sont nombreux... »</p> <p>En résumé, projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> -énergétiquement aléatoire -écologiquement dans l'air du temps -intellectuellement gratifiant pour les politiques -économiquement aberrant pour les citoyens -humainement désolant pour les riverains -financièrement lucratif pour le fabricant et l'exploitant <p>Non à ce parc éolien sur notre territoire !</p>
<p>M. Sylvain Nogues</p> <p>Tinténiac</p>	08/10/2015	<p>Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac</p>	<p>Opposé au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> -chercher un endroit moins habité pour l'accueillir -les hydroliennes ne dénaturent pas le paysage -reste le problème de stockage de l'énergie...
<p>Mme Aurélie Cellier et M. Philippe Duhil</p> <p>rue Adolphe Orain</p> <p>Tinténiac</p>	08/10/2015	<p>Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac</p>	<p>Nouveaux arrivants sur la commune depuis juin 2013, aucune information..</p> <p>Manque de considération pour les administrés</p>
<p>Mme Edith Pinson-Orvain</p> <p>Le Mesnil</p> <p>Tinténiac</p>	08/10/2015	<p>Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac</p>	<p>Totalement opposée aux projets Tinténiac-Dingé et Québriac</p> <p>1) proximité de son habitation (2 éoliennes à 650 mètres avec vue).</p> <p>Demande application du principe de précaution : risques sanitaires liés aux infrasons et nuisances sonores...</p> <p>2) dévalorisation de son patrimoine. Indemnisation ?</p> <p>3) site remarquable en Bretagne Romantique. Les éoliennes géantes vont entacher le paysage</p> <p>4) silence scandaleux fait autour du projet.</p> <p>Pas d'info sur le site internet de la mairie ni dans le bulletin municipal ni dans la presse locale de Tinténiac pour prévenir de l'ouverture de l'enquête publique...</p> <p>Seulement affichage en bord de route découvert il y a quelques jours... Pourquoi n'y a-t-il pas eu concertation de la population ? Impression que tout est fait pour que le projet ne s'ébruite pas...</p>

M. Xavier Tharreau rue Anatole Le Braz Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Opposé fermement au projet 1) Pas de réunion d'information pour prévenir et expliquer le projet... 2) Quelle rentabilité ? 3) Nuisances sonores et visuelles
Mme Françoise Guilloret La Fresnais	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	A noté la remise ce jour d'un courrier de l'ADICEE (cf plus haut)
M. Nicolas Guillemer Housseماغne Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Avis fortement négatif 1) trouve déplorable que la mairie n'ait pas exposé le projet clairement et ouvertement... Pas de réunion publique. 2) pas été prévenu, lors de sa demande de permis de construire, de l'existence de ce projet en face de chez lui 3) impact pour la santé des riverains et des personnes employées du SMICTOM ? 4) dépolluer le site de l'ancienne usine d'incinération avant d'engager d'autres projets.. 5) études acoustiques : questions sur nuisances sonores subsistent.. 6) dévalorisation des maisons : indemnisations ?
Mme Marie Annie et M. Tambovici allée Bel air Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Contre ce projet : 1) absence totale d'information 2) habitations trop proches... et dévaluées... 3) nuisances sonores et environnementales 4) rendement énergétique incertain
M. Bertrand Michaud Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Défavorable à ce projet : Manque d'information. Volonté de non-informer la population... Pas confiance... Dévalorisation immobilière..
M. Dominique Provost Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Signale sa remise d'une lettre (cf ci-dessus)

M. Christophe Guilnin Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Défavorable après réflexion... 1) trop grande proximité des habitations et des bureaux du SMICTOM 2) nuisances visuelles et sur la santé... 3) territoire non adapté à recevoir des éoliennes...
M. Nicolas Huerre La Fosse aux Télueus Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Avis défavorable : 1) proximité des habitations 2) nuisances sonores 3) risques sanitaires (infrasons) 4) dévalorisation immobilière 5) très mauvaise communication de la part de la mairie
M. et Mme Nicolas Thébault Pondichéry Québriac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Avis défavorable
M. Jean-Louis Duverger La Faisanderie Dingé	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Avis très défavorable : 1) l'éolien a un rendement de 20 % et nécessite la construction de centrales thermiques pour compenser ... 2) consultation sur une partie du projet seulement : 4 éoliennes... sur 9 au total... 3) pas de communication, d'information de concertation.. 98% de la population a eu connaissance de ce projet il y a 15 jours. Pourquoi ? 4) paysage massacré : sites hautement touristiques, très forte fréquentation touristique... 5) implantation désastreuse pour la faune... De plus, les éoliennes E3 et E4 sont situées dans un corridor écologique. Et les points d'eau sont d'un seul côté... 6) éoliennes géantes de 150 mètres de haut dominant la cime des arbres (25m). La disposition en chapelet est la plus catastrophique car elle s'étend sur plusieurs km alors qu'une disposition en bouquet (champ d'éoliennes) comme en Allemagne, Suède, Danemark aurait divisé par 5 la pollution visuelle. 7) le parc sera visible depuis les écluses 8) dévalorisation des biens de 10% à 40% dans un rayon de 1 km
M. Yves Masse Rolin Québriac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Président de l'association « stop à l'éolien en Bretagne Romantique » Avis très défavorable : 1) dissociation des 2 enquêtes, Tinténiac-Dingé d'une part et Québriac d'autre part, sur un seul secteur géographique... alors qu'il s'agit d'un projet global...

			<p>Parcellisation de l'expression de l'opinion publique... à l'adresse de qui l'information a été faite à la mesure d'une portion congrue...</p> <p>2) Indemnisations par les sociétés VSB et IEL des préjudices subis par les habitants vivant ou travaillant près de ces installations ? Selon la règle communément admise que, si l'intérêt général contrarie les intérêts particuliers, ces derniers soient pris en compte ... Préjudices pour les propriétés, pour la santé, la qualité de vie...</p> <p>3) L'avis de l'autorité environnementale minimise les aspects négatifs du projet principalement sur les êtres humains</p> <p>4) les photomontage sont irréalistes... Les arbres de 25 à 30 m sont à peine dépassés par les éoliennes de 150 m de hauteur...</p>
Mme Annick Monnier La Basse-Forêt Dingé	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Très défavorable à ce projet : la population n'a pas été informée ... Ne veut pas subir les nuisances de ce parc jusqu'à la fin de sa vie...</p>
Mme Guillemoto La Haute-Vendée Québriac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Avis défavorable :</p> <p>1) qualité de vie et paysages dégradés...</p> <p>2) co-visibilité avec des monuments historiques et lieux touristiques</p> <p>3) 2 projets éoliens... Pourquoi pas une seule enquête ?</p> <p>4) leur fils est hyper-acousique avec acouphènes... Une enquête épidémiologique est-elle prévue ?</p>
Mme Anne-Sophie Caro	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Signale qu'un courrier a été remis ce jour au commissaire enquêteur (cf plus haut)</p>
Mme Anne-Marie Le Mouillour La Fontaine Orain Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Les photomontages donnent l'illusion de paysages inhabités..</p>
M. Yves Masse Rolin Québriac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	<p>Fait remarquer qu'aucun élu de Tinténiac ne s'est présenté à la permanence... contrairement au maire de Québriac qui a osé affronter l'opposition au projet formulée par les personnes présentes...</p>

Mme Nathalie Preschoux Housse-magne Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Accord avec l'observation formulée ci-dessus
Mme Edith Pinson-Orain Le Mesnil Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	« Aucun élu de Tinténiac présent à la permanence »
Mme Mathilde Morin avenue Zacharie Roussin Tinténiac	09/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Tinténiac	Avis défavorable
M. André Hilliard	01/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Dingé	Avis favorable. Préférable aux centrales nucléaires.
M. Finn Sean et Mme Jones Susan	01/10/2015	Observations portées au registre d'enquête en mairie de Dingé	Avis favorable

IV Procès-verbal et mémoires en réponse

A. Le Procès verbal

Le 14 octobre 2015, l'enquête étant close j'ai notifié, par mail, à Madame Coutant de la société VSB Energies Nouvelles, le procès-verbal relatant le déroulement de l'enquête publique.

Par ailleurs, je lui ai demandé ses réponses éventuelles aux questions, observations, contestations et remarques... formulées pendant l'enquête et portées à sa connaissance sous forme d'un tableau synthétique annexé au procès-verbal.

J'ai demandé aux mairies de Dingé et Tinténiac de me confirmer si des mails leur étaient parvenus pendant le temps de l'enquête. Un seul, déjà pris en compte, celui de Madame Sandra Gautier, était parvenu en mairie de Tinténiac.

B. Les réponses de la société VSB Energies Nouvelles

1) à l'avis de l'Autorité Environnementale

Précisions apportées par VSB :

- 1) Les données environnementales concernant la ZDE No 2 a et b figurent au dossier (étude d'impact pages 58 à 61
- 2) le raccordement au réseau électrique sera réalisé en souterrain par ErDF
- 3) la gestion de la forêt de Tanouarn est favorable aux chauves-souris. Son plan de gestion prévoit une récolte dans 20 ans, soit la durée d'exploitation du parc éolien
- 4) le déplacement des oiseaux entre la forêt et les Landes de Tanouarn se font à basse altitude
- 5) les flux migratoires observés dans l'aire d'étude sont peu importants et de nombreux cas d'évitement d'éoliennes ont été documentés
- 6) la très grande majorité des espèces contactées sur l'aire d'étude ou ses abords n'est pas considérée comme sensible aux projets éoliens. L'espèce la plus sensible aux collisions est la pipistrelle commune ici faiblement présente
- 7) la distance aux haies et lisières est de 50 m minimum suffisante pour minimiser les risques de collisions
- 8) un suivi de la mortalité des chiroptères et de l'avifaune sera réalisé annuellement les trois premières années d'exploitation du parc puis tous les dix ans
- 9) des photomontages supplémentaires ont été réalisés pour les monuments suivants : menhirs de Bringerault, ZPPAUP de Bécherel, église de La Baussaine, parc de Caradeuc et RD 795 surplombant le canal d'Ille-et-Rance
- 10) des photomontages sont présentés pour les deux parcs éoliens cumulés
- 11) pour les résidents les plus proches qui auraient des vues directes, VSB propose de créer des filtres de végétaux
- 12) la société VSB démontre qu'il n'y a pas lieu de présenter une demande de dérogation au titre des espèces protégées puisque les mesures de bridage seront prises
- 13) les données concernant le comportement des espèces seront partagées avec le porteur du projet de parc éolien de Québriac

2) aux remarques, contestations et observations formulées pendant l'enquête

A) Provenance des observations : leur répartition géographique

VSB constate que sur les 48 observations formulées et les 22 courriers remis :

Dingé :	3 observations dont 2 avis favorables
Tinténiac :	47 observations mais seulement 31 de personnes différentes, certaines s'étant exprimé plusieurs fois (6 remarques de la famille Preschoux)
Québriac :	8 observations dont 3 de M. Yves Masse, président de l'association « Stop éoliennes Bretagne Romantique »
Pleugueneuc :	1 observations de M. de Lorgeril (château de La Bourbansais)

Hédé-Bazouges : 1 observation
La Fresnais : 1 observation de l'association ADICEE
Feins : association ASPE
Saint-Brieuc des Iffs : 1 observation
Cancale : Association SPPEF
Mme Cornillé qui n'a pas précisé son domicile

VSB fait le constat suivant par rapport au nombre d'habitants des communes :

Dingé : 1.653 habitants ; 3 avis dont 2 favorables
Tinténiac : 3.370 habitants ; 31 familles ont formulé 47 observations
Québriac : 1.525 habitants ; 5 familles ont formulé des observations
Hédé-Bazouges : 2.094 habitants ; 1 personne s'est exprimée défavorablement

B) Les 18 thématiques abordées en cours d'enquête

1) Information et communication

Concertation et information engagées par VSB sur Dingé et Tinténiac depuis 2010.

Mesdames Orvain et Preschoux avaient connaissance d'un projet éolien depuis 2012 et Madame Le Mouillour depuis 2014.

M. et Mme Busnel de Launay Godin ont eu de nombreux échanges avec Mme Coutant, jusqu'à une promesse de bail en 2012.

2) Échanges avec la Société IEL (Initiatives Energies Locales)

VSB et IEL ont travaillé en étroite collaboration et ont échangé leurs données environnementales.

3) Choix de l'implantation des éoliennes et impartialité des études

Ce choix a été fait en fonction des résultats produits par des bureaux d'études indépendants. Des réunions de travail ont été menées régulièrement avec les services de l'Etat. Le 19 septembre 2013, a eu lieu une réunion sur site avec IEL, la DREAL, le paysagiste conseil, la DDTM, l'architecte des Bâtiments de France et les élus du secteur.

4) Taille des éoliennes

Les éoliennes plus hautes, donc plus puissantes, sont moins nombreuses pour la même production et plus éloignées les unes des autres. Elles sont moins gênantes pour l'avifaune et les chiroptères. Elles sont plus performantes, moins bruyantes...

5) Hauteur du mât de mesure

La Bretagne est le deuxième gisement éolien de France. Un mât de mesure a été installé à Dingé, en limite de Tinténiac, d'octobre 2012 à novembre 2014. Des anémomètres y étaient fixés à 60 m, 78 m et 80 m de hauteur, là où les vents sont constants. Des extrapolations sont ensuite réalisées avec des logiciels informatiques.

6) Distance entre habitations et éoliennes

Elle est de 500 m en France depuis 2012. Les habitants de Dingé, Tinténiac et Québriac qui ont fait des observations semblent favorables aux énergies renouvelables, y compris l'énergie éolienne, mais pas chez eux : c'est le phénomène « NIMBY » (Not In My Backyard - Pas dans mon jardin)

Il existe aussi le « syndrome éolien » relevant d'un comportement anxigène.

M. et Mme Guillemoto ont été rencontrés à plusieurs reprises. Un photomontage réalisé par la société IEL indique qu'aucune éolienne ne sera visible depuis leur maison, distante de 1,6 km de l'éolienne VSB la plus proche.

M. Yves Masse ne verra aucune éolienne de son domicile situé à 1,334 km de l'éolienne VSB la plus proche. (photomontage page 293 de l'étude d'impact)

7) Protection de la biodiversité

Elle est prise en compte :

- utilisation minimaliste du sol, environ 1.000 à 2.000 m² de terrain
- survol des pales au-delà de 40 m pour ne pas interférer avec l'avifaune locale
- création d'une haie entre E3 et E4 permettant une liaison naturelle entre la Lande et la Forêt de Tanouarn

Les ZNIEFF, ZICO, ZPS et Natura 2000 sont prises en compte dans le choix des sites.

Des espaces suffisants sont laissés entre les éoliennes pour permettre le passage des oiseaux. Et l'alignement des éoliennes est parallèle au couloirs de migration.

Les causes d'accidents mortels chez les oiseaux (nombre pour 10.000 décès) :

1	éoliennes
50	Tours de communication
710	pesticides
850	Véhicules automobiles
1060	chats
1370	Lignes à haute tension
5820	Immeubles et vitres

8) Acoustique et infrasons

Les éoliennes récentes sont peu bruyantes et font l'objet de progrès techniques constants pour en réduire encore le bruit: diminution de la vitesse de rotation des pales, engrenages silencieux, arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle....

L'impact sonore de l'éolien n'est pas dangereux :

140	Un avion au décollage
120	Le son devient douloureux
105	Un concert de rock
95	Un klaxon
85	Une cantine
80	Une voiture
70	Une classe
60	Rue à partir de la fenêtre
55	Au pied d'une éolienne
40	salon
35	Une éolienne à 500 mètres
30	Chambre à coucher
20	Vent léger
0	Seuil d'audibilité

9) Santé

Infrasons

non perçus par l'oreille. Ondes sphériques peu directives.

Exemple d'infrasons naturels : la houle, les coups de tonnerre, les séismes, le vent, le chant des baleines...

Infrasons produits par l'activité humaine: compresseurs, climatiseurs, usines, camions....

La circulation automobile produit plus d'infrasons qu'un parc éolien.

Ils n'ont pas d'impact démontré sur la santé humaine : étude du professeur Chouard de l'Académie de Médecine – France 2006- ou Office Bavarois de la Santé (novembre 2014)

Ombres portées

Les heures de gêne potentielles sont de quelques heures par an. Une étude théorique a été réalisée pour chaque hameau riverain. Un suivi sera effectué. Et des mesures prises si une gêne était constatée.

Pour la déchetterie, l'éolienne E2 située à 250 m pourrait générer une ombre de 30 heures par an. Les ouvertures des bureaux sont orientés au sud, les éoliennes sont à l'est et à l'ouest de la déchetterie. Dans tous les cas, VSB se tiendra à l'écoute des salariés de la déchetterie.

Ondes électromagnétiques

Le risque est minime pour 3 raisons :

- les éoliennes et les raccordements électriques sont éloignés des zones d'habitation
- les tensions utilisées pour les parcs terrestres ne dépassent pas 20.000 Volts
- les raccordements en souterrain limitent fortement le champ magnétique

10) Paysage

Concernant l'habitat, excepté le hameau de Launay Godin situé en position centrale, tous les autres lieux-dits se localisent en périphérie, la plupart au sud et à l'ouest, 2 en limite Nord (Brulons et Basse Forêt), et 2 en limite Est (La Faisanderie). Pour les résidents situés dans un périmètre de 1 km autour des éoliennes, VSB propose de créer des filtres végétaux .

Une « zone de respiration » est respectée entre les parcs éoliens : celui de Trémeheuc est à 12 km, celui de Marcillé-Raoul en projet à 11 km ... pour éviter un effet de saturation visuelle

Les monuments historiques : 28 recensés dans l'aire d'étude éloignée, aucun dans l'aire d'étude rapprochée.

Concernant le château de La Bourbansais, Mme Coutant a contacté M. de Lorgeril pour lui proposer une rencontre pour échanger sur le parc éolien.

Quelques vues très ponctuelles pourraient exister à partir du canal d'Ille-et-Rance

11) Infrastructures

Les éoliennes seront à la distance réglementaire des lignes à haute tension et de la route départementale. La déchetterie est considérée comme une installation ouverte au public.

12) Tourisme

A Goulien, Plouarzel, à Bouin, les éoliennes n'ont pas fait diminuer la fréquentation touristique, bien au contraire. Le parc de Oisseau (53) ou celui de Trémeheuc sont régulièrement visités par les scolaires et des élus.

Les éoliennes de Tinténiac seront rarement dans le champ de vision du canal d'Ille-et-Rance et éloignées de 11 km du château de La Bourbansais.

13) Valeur immobilière

La dépréciation immobilière est le principal argument utilisé par opposants pour inquiéter les la population locale. Elle n'est fondée sur aucune étude. L'éolien constitue une ressource fiscale et contribue dans ce sens au développement local. Autour du parc de Trémeheuc, de nouvelles habitations ont été construites à proximité immédiate du parc éolien.

14) Économie locale

Retombées financières :

-Loyers annuels versés aux propriétaires et exploitants : 10 familles concernées sur Dingé Tinténiac

-CET (contribution économique territoriale) : 10.000 €/éolienne/an

-IFER (impôt spécifique) : 14.000 €/éolienne/an

-Taxes foncières : 800 €/éolienne/an

VSB estime le montant des taxes perçues à :

- 6.000 €/an par la Région Bretagne
- 16.800 €/an par le département
- 82.400 €/an par la CDC « Bretagne Romantique »
- 5.000 €/an pour chacune des communes Dingé et Tinténiac

VSB favorise au maximum les entreprises locales pour les travaux de terrassement, génie civil et électrique

15) Phase de construction du parc

Durée de 9 mois en dehors des périodes de reproduction des espèces.

60 toupies de béton par éolienne. Les camions ne traverseront pas les lieux-dits mais emprunteront la RD 795 et la VC 5. Les dommages éventuels causés seront pris en charge par VSB.

16) Production des éoliennes

Elles fonctionnent 85 % du temps et RTE affirme savoir gérer cet inconvénient d'intermittence.

Les énergies renouvelables permettent de diminuer d'ores et déjà la part du thermique (bilan 2013 de RTE)

17) Coût de l'éolien

Le tarif d'achat du Kwh fixé par l'Etat permet de couvrir les coûts durant tout le cycle de vie de l'éolienne.

Dans la CSPE payée en 2014 par le consommateur d'électricité, seuls 13,8% contribuaient à l'éolien.

Fourchette des coûts de production par filière d'énergie renouvelable
(source : la Cour des Comptes juillet 2013)

filière	Coût de production en MWh
Solaire thermique	195-689
Solaire photovoltaïque	114-547
Solaire thermodynamique	94-194
Éolien en mer	87-116
Éolien terrestre	62-102
méthanisation	61-241
biomasse	56-223
géothermie	50-127
hydroélectricité	43-188

18) Démantèlement

C'est une obligation légale. Son coût est fixé (indexé au fil du temps) à 50 000 € par éolienne. A noter que la garantie constituée ne tient pas compte de la valeur de revente des matériaux pour leur recyclage évaluée à 40 000 €.

C) Les engagements de « VSB » auprès des riverains

- 1) réalisation d'une étude acoustique post-implantation, avec les accords des propriétaires, et notamment depuis les habitations de Madame Orvain (Le Mesnil) Madame Preschoux (Housse-magne) Monsieur et Madame Busnel (Launay Godin) et Madame Le Mouillour (La Fontaine Orain) ainsi que les autres lieux-dits situés à proximité immédiate du parc
- 2) information des riverains et salariés de la déchetterie et écoute de toute remarque durant les phases de construction et d'exploitation
- 3) proposition de plantations-écrans à la demande des propriétaires dans un rayon d'un km autour de chaque éolienne
- 4) engagement sur la prise en charge financière du démantèlement en fin d'exploitation

3ème partie : mon analyse

I) mon analyse de l'avis de l'autorité environnementale

Tout d'abord, il est précisé que « le projet s'inscrit dans un « vide d'éoliennes » : 2 parcs sont présents dans un rayon de 26 km, le plus proche se situant à 12 km » (Trémeheuc). »

L'Autorité Environnementale s'interroge sur :

-le comportement futur de la faune volante au contact des deux projets et de la remise en question des corridors écologiques actuels

Je note que l'Autorité Environnementale estime que ce projet ne peut être analysé qu'en relation étroite avec le projet voisin et contemporain d'IEL sur la commune de Québriac prévoyant l'implantation de 5 éoliennes dont 4 en forêt, sur le territoire communal.

L'Autorité Environnementale s'interroge également sur :

-l'acceptabilité du projet par les résidents du hameau d'une part, et d'autre part, par le public (visiteurs des sites et châteaux environnants), au vu de la transformation sensible du panorama

Je constate, au vu des réactions des riverains pendant l'enquête publique, que ce projet est effectivement source de beaucoup d'inquiétudes sur les impacts possibles sur leur santé, la dévalorisation de leurs biens, le changement paysager...

II) mon analyse des observations, remarques, questions, propositions et contre-propositions ...formulées pendant l'enquête, ainsi que des réponses apportées par VSB

*Pendant mes cinq permanences, j'ai reçu 39 personnes (37 à Tinténiac et 2 à Dingé)
48 inscriptions figurent aux registres (45 à Tinténiac et 3 à Dingé dont 2 avis favorables)
22 courriers ont été reçus ou déposés en mairies (19 à Tinténiac et 3 à Dingé)
donc au total 70 avis : 2 favorables et 68 défavorables*

J'ai repris l'ensemble des observations et contestations formulées pendant l'enquête (registres et courriers) en un tableau synthétique repris ci-dessus (pages 10 à 28) que j'ai transmis à VSB.

Dans son mémoire, en réponse à mon procès-verbal de fin d'enquête, la société les a classées en 18 thématiques.

Je constate en effet que les sujets de préoccupation des personnes qui se sont manifestées sont pour l'essentiel les mêmes et peuvent être ainsi regroupées. Les 18 thématiques recouvrent à mon avis la quasi totalité des sujets abordés.

1) *information et communication :*

(M. Le Huerre -Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Mélin-Mme Ferrand-M. Théot-Mme Le Mouillour-M. et Mme Caro- M. Colcanap- M. et Mme David-Melle Clarisse Preschoux- M. de Lorgeril-M. Portier- M. Orvain-M.Pinsault- Mme Réveillard-Mme Leborgne- Famille Bacella-Mme Rohon-Mme Rio-Mme Lamour-M. Caro-Famille Buan-Caro-M. Preschoux- Mme Preschoux- Mme Budet-M. Pestel-Mme Cellier et M.Duhil-M. Thareau-M. Guillemer- M. et Mme Tambovici-M.Michaud-M.Le Huerre-M. Duverger-Mme Monnier)

Je constate que l'annonce de l'enquête publique a bien été faite de manière réglementaire mais pas de façon suffisamment efficace. Son démarrage a été connu avec retard par la population.

2) *échanges avec la société IEL ou lien avec le parc projeté à Québriac :*

(Me Collet avocat-Mme Guilloret ADICEE-Mme Guillemeto-M. Duverger-M. Masse)

Il me semble évident que les deux projets ne paraîtront constituer visuellement qu'un seul ensemble éolien .

3) *choix du lieu d'implantation des éoliennes et impartialité des études :*

(M. Le Huerre -M. Busnel- Mme Orvain-Mme Preschoux-Mme Le Mouillour-Mme Guillemeto- M. de Lorgeril- Mme Preschoux- M. Guilnin)

Le lieu d'implantation a été retenu en 2012 au terme d'études menées par des cabinets spécialisés, financées par la société VSB porteur du projet. Ce financement, de règle dans le secteur privé, ne garantit pas l'impartialité du Cabinet mais ne fonde pas non plus à lui seul un a priori de parti pris qui entamerait d'ailleurs sa crédibilité. Après examen de toutes les contraintes techniques, des variantes ont été écartées pour retenir finalement le site éolien le plus favorable dans le secteur donné.

4) *hauteur des éoliennes :*

(Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Mélin-M.Marchand-Mme Rouxel- M. Colcanap-M. Caro-Mme Preschoux- M. Provost- Mme Orvain-M. Duverger)

La grande taille des éoliennes s'explique par la recherche d'une plus grande production électrique. De ce fait, elles impactent aussi davantage le paysage et font naître des sentiments de crainte pour les riverains les plus proches.

5) *hauteur du mât de mesure :*

(Me Collet avocat-Mme Feuvrier SPPEF)

La société VSB a donné l'explication technique : un mât de mesure permet par des extrapolations informatiques de calculer la force du vent à différentes altitudes qui sont supérieures à sa propre hauteur.

6) *distance entre habitations et éoliennes :*

(Mme Gingat (pdte SMICTOM) – M. Nogues – M. Busnel-Mme Gautier- M. Colcanap-Mme Guillemeto-Famille Bacella-Mme Richard- M. Provost-Mme Orvain- M. et Mme Tambovici-M.Guilnin- M. Huerre)

Réglementairement la distance est respectée dans le projet. En Bretagne où l'habitat est dispersé, il ne serait quasi impossible d'implanter des éoliennes à une distance minimale de 1km et demi de toute habitation ou activité humaine.

7) *protection de la faune et de la biodiversité :*

(Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Mélin-M.Marchand-Mme Prat-Mme Gautier-Mme Rouxel-Me Collet avocat- M. Colcanap- M. de Lorgeril-M. Orvain- Mme Feuvrier SPPEF-Mme Rohon-Mme

Lamour-M. Duverger)

Sur ce plan, il me semble que VSB a pris toute les précautions pour ne pas causer de préjudice à la faune présente sur le site. Je pense également que ce projet ne peut être analysé qu'en relation étroite avec le projet voisin et contemporain d'IEL sur la commune de Québriac

8) *acoustique et infrasons* :

(M.Masse -Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Busnel- M. Nogues-Mme Ferrand-M. Lavollée-Mme Le Mouillour-M. et Mme Caro-Mme Guillemeto-Melle Hélène Preschoux- M. Orvain- M.Pinsault-Mme Réveillard-M. Leborgne-Mme Leborgne-Famille Bacella- Mme Rio-Famille Buan-Caro-M. Thareau-M. Guillemer-M.et Mme Tambovici-M. Huerre)

Là aussi, la société s'engage à respecter les normes imposées par le décret du 31/08/2006 relatif au bruit du voisinage.

9) *santé humaine* :

(M.Masse- M. Busnel-Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Mélin-M.Marchand-Mme Prat-Mme Gautier-Mme Gautier-M. Lavollée-Mme Rouxel-Mme Le Mouillour-M. et Mme Caro-M. et Mme David-Mme Guillemeto-Melle Hélène Preschoux-M. Portier- M. Orvain- Mme Réveillard-Mme Rohon-Famille Buan-Caro- Mme Preschoux- Mme Richard-M. Mazurier-M. Guillemer-M. Guilnin-M. Masse-Mme Monnier)

C'est le sujet le plus délicat car il n'y a pas de certitudes en la matière. Les préoccupations des riverains me semblent tout à fait légitimes. Les réponses apportées par les spécialistes sont contradictoires.

10) *paysage, patrimoine, archéologie...* :

(M.Masse-M. Nogues- M. Mélin-M.Marchand-Mme Prat-Mme Gautier- Mme Ferrand-Me Collet avocat-Mme Le Mouillour-Mme Guilloret ADICEE-M.Provost-M. et Mme Caro- M. Colcanap-M. et Mme David- Mme Guillemeto-Melle Hélène Preschoux- M. de Lorgeril-Mme Feuvrier SPPEF-M.Pinsault- M. Leborgne-Mme Leborgne- Famille Bacella-M. Caro-Famille Buan-Caro-Mme Robert-Mme Budet- M. Provost- M. Mazurier- Mme Orvain-M. Thareau-M. et Mme Tambovici-M. Duverger-M. Masse)

D'une part, les paysages et le patrimoine de la « Bretagne Romantique » sont remarquables et d'autre part, ses élus de la communauté de communes se sont engagés à leur niveau dans une politique très volontariste et vertueuse de lutte contre le réchauffement climatique et par voie de conséquence dans le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'éolien. Il me semble essentiel qu'une majorité de la population locale manifeste son adhésion à ce projet qui esthétiquement peut être effectivement adopté ou rejeté.

11) *infrastructures (routes, déchetterie)* :

(Mme Gingat- M. Guilnin)

La réglementation n'impose pas de distance minimale entre une éolienne et une entreprise.

Mais il m'a paru surprenant que les salariés d'une exploitation industrielle, comme la déchetterie qui reçoit par ailleurs du public, soit moins protégés réglementairement que des habitants riverains.

12) *tourisme* :

(M.Masse -Mme Orvain-Mme Preschoux-M. Mélin-M.Marchand-Mme Le Mouillour-Mme Guilloret ADICEE-Mme Guillemeto)

Comme je l'ai indiqué ci-dessus pour le paysage et le patrimoine, il me semble essentiel qu'une majorité de la population locale manifeste son adhésion à ce projet qui esthétiquement peut être adopté ou rejeté.

13) *dévalorisation immobilière :*

(M. Busnel -Mme Orvain-Mme Preschoux-Mme Prat-M.Provost-

M. et Mme Caro- M. Colcanap-M.et Mme David-Mme Guillemeto-M. Orvain-M.Pinsault- Mme Réveillard- Mme Leborgne-Famille Bacella- Mme Rohon-Famille Buan-Caro-M. Preschoux- Mme Preschoux- Mme Orvain-M. Guillemer-M.Michaud-M. Huerre-M. Duverger-M. Masse)

La démonstration n'a pas été faite de la dévaluation systématique des biens (résultats d'enquêtes notariales par exemple). Des maisons nouvelles se construisent même à proximité de sites éoliens (comme à Trémeheuc...). Mais je constate que cet argument est une cause d'inquiétude pour certains riverains.

14) *économie locale :*

(M. Nogues -Mme Orvain-Mme Preschoux-M.Marchand-Mme Prat-Mme Le Mouillour-M.et Mme David-Mme Guillemeto-Mme Lamour)

L'effet est bénéfique du fait de l'apport de taxes locales pendant la phase d'exploitation du parc. Mais la vue des éoliennes peu être vécue de deux façons : fréquentation par le public du parc éolien comme c'est le cas à Trémeheuc, ou sentiment de «gâchis» du paysage et incompatibilité avec le patrimoine historique...

15) *phase de construction du parc éolien :*

(Mme Le Mouillour)

Je pense que la société VSB organisera le chantier de manière à ne pas perturber la faune (travaux en dehors de la période de reproduction des espèces) ni les riverains (accès au chantier par la RD 795 et la VC 5, sans passer par les lieux-dits)

16) *insuffisance ou inutilité de la production électrique par les éoliennes :*

(M. Masse -M. Mélin-M. Bourrier-Mme Rouxel-Mme Le Mouillour-Mme Guillemeto-M. Leborgne- Mme Leborgne- Mme Rohon-Mme Lamour- M. Provost- M. Mazurier- M. Sylvain Nogues- M. et Mme Tambovici-M. Duverger)

A mon avis, les énergies renouvelables constituent notre avenir énergétique, et l'éolien fait partie de ce « mix 100% renouvelable » projeté par l'ADEME à l'horizon 2050. Il ne me paraît donc ni insuffisant ni inutile mais devant participer, comme le solaire ou l'hydraulique, à cette évolution

17) *coût de l'éolien :*

(M.Masse-M. Mélin-Mme Gautier- M. et Mme Caro-Mme Richard- M. Mazurier-M. Thareau)

Lorsqu'on y fait entrer tous les coûts induits, ce prix ne me paraît pas au final plus élevé pour le consommateur ou le contribuable que celui du nucléaire ou de toute autre énergie

18) *démantèlement :*

(M. Nogues -Mme Gautier-Mme Rouxel-Mme Le Mouillour-Mme Feuvrier SPPEF)

La société VSB a l'obligation de s'engager à la remise en état du site en fin d'exploitation. De plus, j'estime que le démantèlement d'un site éolien est techniquement d'une très grande facilité en comparaison de celui d'une centrale nucléaire

Autres questions :

- *conflit d'intérêt* (vote d'un conseiller municipal) : (M. Nogues- Mme Le Mouillour)

Il s'agit de la décision du conseil municipal de Tinténiac du 2 mars 2012 autorisant VSB à lancer des études. Elle serait entachée d'irrégularité du fait de la présence à cette séance de M. Moïse Yvon, conseiller municipal et propriétaire de l'une des parcelles concernées par le projet
L'attestation figurant au dossier de l'accord entre VSB et M. Yvon est datée du 09/09/2014. La question est de savoir si, à la date du 2 mars 2012, la liste des parcelles concernées par le projet était déjà connue et arrêtée

-concentration en un secteur de lignes haute tension, pylônes, déchetterie :
(Mme Orvain-Mme Preschoux-Mme Guilloret ADICEE- Mme Preschoux)

Je constate que le secteur concentre en effet tous ces éléments inévitablement perçus de manière désagréable voire nocive par les riverains

-danger de chute de glace : (Mme Gautier)

Je pense que le recul imposé sera suffisant pour prévenir de ce danger

-danger survol à très basse altitude par l'armée de l'Air : (Mme Guilloret ADICEE)

Le ministère de La Défense a donné son accord explicite (courrier de 08/12/2014 qui ne figurait pas au dossier d'enquête mais qui m'a été fourni sur ma demande par la société VSB).

-insuffisance de l'étude d'impact (minimisation des effets) :

(Me Collet avocat-M.Provost-Mme Feuvrier SPPEF- M. Mazurier- M.Masse)

Dans son ensemble, cette étude très détaillée démontre le respect des normes mais ne peut évaluer les effets sur la santé humaine contradictoirement appréciés à ce jour

-risque de pollution aquatique :

(Mme Guilloret ADICEE)

Un risque d'inondation par remontée des nappes est signalé au niveau de la zone ZDE 2b (éoliennes E3 et E4). Ce risque me semble pris sérieusement en compte par VSB

-remise en cause des photomontages :

(M. de Lorgeril-Mme Feuvrier SPPEF-Mme Le Mouillour)

Je constate que l'analyse paysagère faite à l'aide de photomontages, notamment à La Bourbansais, minimise parfois l'impact visuel du projet. VSB a pris contact avec M. de Lorgeril pour échanger sur ce sujet

- favorables à l'éolien en mer : (M. Leborgne- M. Sylvain Nogues) ou loin des habitations : (M. Pestel- M. Sylvain Nogues)

Ces riverains favorables comme une grande partie de la population à l'éolien craignent ses effets à proximité immédiate

-annulation du Schéma Régional Eolien : (Mme Robert)

Elle a été prononcée le 23 octobre 2015 par le Tribunal Administratif de Rennes au motif de critères insuffisants pour identifier les zones géographiques favorables au développement éolien en Bretagne

-demande de dépollution du site de l'ancienne usine d'incinération : (M. Guillemer)

Cette demande non liée au présent projet devra faire l'objet d'une démarche particulière de l'intéressé auprès des autorités compétentes de l'Etat

III mon analyse du projet :

En préambule, sa genèse :

Ce projet s'inscrit dans un contexte infiniment plus large que son environnement local puisqu'il entre dans la mise en œuvre d'une politique planétaire de lutte contre le réchauffement climatique.

L'élévation des températures est liée en grande partie, selon une majorité de scientifiques, aux activités humaines.

Les gaz à effet de serre, naturellement présents dans l'atmosphère, constituent autour du globe une « barrière protectrice » qui retient sur la terre la chaleur reçue du soleil.

Cet « effet de serre » maintient une température moyenne de la planète de 15 degrés : un équilibre permettant la vie.

Mais l'augmentation de la quantité des gaz de serre émis accroît cet « effet de serre » et par suite l'augmentation de la température du globe et ses conséquences dramatiques : élévation du niveau des mers, changements du climat...

Les principaux gaz à effet de serre d'origine humaine sont essentiellement le dioxyde de carbone (CO₂) provenant notamment de la combustion des énergies fossiles et le méthane (CH₄) provenant principalement de l'élevage, sachant que la durée de vie du méthane dans l'atmosphère est d'une douzaine d'années et le CO₂ des siècles...

Considérant par ailleurs que les énergies fossiles sont par définition limitées dans leur quantité et que les réserves mondiales seront bientôt épuisées, les États se sont en conséquence préoccupés de trouver d'autres sources d'énergie, de nature renouvelable donc inépuisable.

Ainsi, dès 1997, au **Sommet mondial de Kyoto**, les États se sont engagés dans un protocole de lutte contre le réchauffement climatique en promouvant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le Pacte Énergétique de l'**Union Européenne** (Plan-Climat) a été adopté le 12 décembre 2008.

Il vise l'objectif des « 3 fois 20 » pour 2020 :

-20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

-20 % d'économies d'énergie

-20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

La France s'est fixé un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale de son énergie à l'horizon 2020. Pour l'éolien, la puissance à atteindre est fixée en France à 25.000 MW au 31/12/2020 dont **19.000 MW d'éolien terrestre**.

Fin 2014, la puissance d'éolien raccordé en France était d'environ 9.000 MW.

La loi Grenelle 2 a institué l'élaboration de Schémas Régionaux Éoliens (SRE). Ces derniers définissent les parties de territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Les zones de développement éolien (ZDE), créées en 2005, ont été supprimées par la loi Brottes du 15 avril 2013. Elles ont été reprises dans les SRE.

La Bretagne produit peu d'électricité : 9,5 % de sa consommation dont 8 % proviennent des énergies renouvelables.

Le Pacte Électrique Breton, signé le 14/12/2010, entre l'État, la Région, l'ADEME, RTE et l'ANAH, vise à porter la puissance de production d'électricité renouvelable en Bretagne à 3.600 MW dont la

moitié, **1.800 MW d'éolien terrestre**.
Fin 2014, 826 MW étaient installés en Bretagne.

Le Schéma Régional Eolien a été arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28 septembre 2012.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a élaboré en juin 2012 une charte délimitant 26 zones de développement « grand éolien » sur son territoire pour une puissance maximale autorisée de **424 MW**.
Fin 2014, on recense en Ille-et-Vilaine 12 parcs éoliens en exploitation avec 42 machines pour une puissance installée de 79 MW.

L'échelle du « Pays » a été retenue pour la mise en œuvre de cette politique. Les Pays correspondent au périmètre des SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Dans le « **Pays de Saint-Malo** », trois ZDE, situées sur le territoire de la communauté de communes « **Bretagne Romantique** » ont été approuvées le 24 janvier 2012 pour une puissance maximale autorisée de **92 MW** :

ZDE 2 : Dingé – Tinténiac – Québriac (20 MW)

ZDE 3 : Meillac – Pleugueneuc- Plesder (48 MW)

ZDE 6 : Lourmais – Trémeheuc (24 MW)

(Seul en activité à ce jour, le Parc de Trémeheuc produit 12 MW avec 6 éoliennes de 125 m de hauteur)

A noter que toute implantation d'éoliennes est exclue de l'aire d'influence paysagère du Mont-Saint-Michel, site répertorié au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le projet de parc éolien de Dingé-Tinténiac porté par la société VSB Energies Nouvelles comporte 4 éoliennes de 2 MW, soit une puissance totale prévue de 8 MW.

Celui voisin de Québriac, porté par la société IEL, devrait comprendre 5 éoliennes pour une puissance de 10 MW.

Il s'agit, pour les deux parcs situés l'un et l'autre en ZDE 2, de machines VESTAS 100 identiques d'une hauteur totale en bout de pales de 150 mètres.

A)-sur la forme : le contenu du dossier et le déroulement de l'enquête

△ Le contenu du dossier :

J'estime que le dossier présenté est très lisible, très clair, y compris dans ses annexes, et concis dans sa notice générale de présentation.

L'étude d'impact est très détaillée sur le plan technique mais démontre pour l'essentiel le respect de la réglementation et des normes.

△ L'enquête :

La durée de l'enquête a été fixée à 33 jours.

J'ai vérifié :

-la publicité dans deux journaux d'annonces légales, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête, à savoir: « Ouest-France » des 22/23 août 2015 et du 7 septembre 2015 et « Le Pays Malouin » des 20 août et 10 septembre 2015 .

- l'affichage (sur fond blanc et grand format) en mairies de Dingé et Tinténiac.

L'avis a également été apposé aux abords du futur parc éolien, en bordure des routes (RD 795 et VC 5) Je l'ai constaté lors de ma première visite des lieux le 4 septembre 2015.

- La présentation de l'enquête sur le site Internet de l'État, à savoir sur le site Internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr).

Cinq permanences ont été organisées pour permettre à la population de venir s'exprimer.

J'ai rencontré, en mairies, M. le Maire de Dingé le jeudi 3 septembre 2015, M. le Maire de Québriac et M. le Maire de Tinténiac le 9 octobre 2015,

Je constate que l'annonce de l'enquête publique a bien été faite de manière réglementaire mais pas de façon suffisamment efficace. Son démarrage a été connu avec retard.

Ainsi, personne ne s'est présenté à la première permanence à Tinténiac et seulement une personne à la seconde permanence à Dingé pour atteindre le nombre de 31 à la dernière. Ce reproche d'insuffisance de communication revient dans la majorité des remarques effectuées aux registres d'enquête ou par courriers. Il en résulte que les municipalités sont suspectées par les opposants au projet d'avoir volontairement fait silence sur l'ouverture de cette enquête publique, notamment dans les bulletins municipaux, le site internet des communes, les rubriques locales du journal Ouest-France qui sont les moyens de communication habituellement les plus utilisés pour informer la population.

B) -sur le fond : au regard de l'impact sur l'environnement et de la dangerosité d'exploitation du site

-au regard de l'environnement (l'étude d'impact)

L'étude d'impact, a été réalisée par le bureau d'études CERESA (Noyal-Châtillon sur Seiche - 35) en mars 2015.

Deux aires d'études ont été définies :

- une aire de 10 à 15 km de rayon autour du projet éolien dans laquelle sont examinés les impacts visuels sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques, les incidences sur la faune.
- Une aire de 1 à 2 km de rayon pour les impacts liés au chantier et au fonctionnement des aérogénérateurs.

Les points examinés sont les suivants :

▲ Milieu physique :

Des mesures rigoureuses d'évitement seront prises pendant la durée de chantier pour prévenir les risques d'impacts temporaires (effets du projet sur les sols).

Concernant les effets permanents liés à l'exploitation du site, à noter la présence de 700 litres d'huile nécessaires au fonctionnement de chaque éolienne.

Aucun autre produit polluant ne sera émis en cours d'exploitation.

Il n'y a pas d'impact direct sur les cours d'eau :

-dans l'aire d'étude éloignée : le canal d'Ille-et-Rance, l'Ille, le Linon et la Donac

-dans l'aire d'étude rapprochée : le ruisseau du Moulin Neuf au nord, l'étang de Rolin à l'ouest et le ruisseau de Rouillon au sud-est

Aucun forage destiné à l'alimentation en eau potable ne se situe à proximité du projet. Les plus proches sont à 5km (La Motte aux Anglais en Dingé), à 8,5 km (Le Rocher en La Chapelle-Chaussée), à 10 km (Le Ponçonnet en Meillac) ...

La zone d'étude est incluse dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Rance, Frémur, Baie de Baussaine.

Le parc éolien se situe très à l'écart des zones inondables mais est concerné par un risque d'inondation par remontée des nappes au niveau de la zone ZDE 2b (éoliennes E3 et E4)

J'estime que les impacts sur le sol et l'eau ainsi décrits sont a priori très faibles et circonscrits au site d'implantation des éoliennes

▲ Milieu biologique : la flore et la faune

L'aire d'étude de la biodiversité recouvre deux secteurs :

-le secteur No 1 comprend les éoliennes E1 et E2 situées de part et d'autre de la déchetterie

-le secteur No 2 comprend les éoliennes E3 et E4 à l'est de la RD 795 proches de la forêt de Tanouarn

Elle s'est déroulée sur un cycle annuel d'octobre 2012 à septembre 2013.

Les investigations ont été menées sur :

-la flore (recherche d'espèces rares ou sensibles)

-la faune terrestre

-l'avifaune (périodes migratoire, hivernale, de reproduction)

-les chauves-souris

La forêt de Tanouarn constitue l'élément central d'un ensemble regroupant également des secteurs bocagers, et la Lande de Tanouarn.

Un certain nombre d'étangs (Basse-Forêt, Rolin, Bézardière, Bazouges-sous-Hédé, Hédé) sont inscrits en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) en raison de la biodiversité qu'ils accueillent (flore des milieux humides et avifaune).

Un arrêté préfectoral de protection de biotope concerne les combles de l'église de Dingé qui abritent une colonie de chauves-souris.

Les étangs du canal d'Ille-et-Rance font partie du site Natura 2000 : zone spéciale de conservation (ZSC) créée en 2007.

Je note les mesures prises par rapport au milieu naturel :

- plantation de haies notamment le long de la RD 795 visant à constituer un linéaire qui sera emprunté par les oiseaux et chauves-souris pour transiter entre la forêt et le massif des Landes de Tanouarn.
- Suivi de la mortalité de la faune sur toute la durée de vie du parc. En cas de mortalité importante (seuil fixé à 3 morts : 3 oiseaux ou 3 chauves-souris - par éolienne et par an), débrayage des machines

▲ Milieu humain : Impacts par rapport au voisinage.

Distance des éoliennes par rapport au bâti :

-Éolienne E1

Cohier 649m- Trignoux 778m – Trégaret 830m- Étang de Rolin 888m – Launay Godin 975m

Éolienne E2

Trignoux 572m – Launay Godin 577m -Montgagné 744m -Le Grand Châtelain 950m

Éolienne E3

La Faisanderie 559m -Launay Godin 950m

Éolienne E4

Launay Godin 540m - La Fontaine Orain 647m - La Faisanderie 986m

A mois d'un kilomètre :

A l'ouest : Étang de Rolin, Trégaret

Au sud : La Fosse aux Téluels, la Cour de La Haie

Deux zones d'habitat aggloméré plus en retrait :

- un habitat linéaire en bordure de la RD 20, en sortie de bourg de Tinténiac (Pont à l'Abbesse et Housse-magne) de 1,5 km à 1,7 km du parc et le lycée professionnel de Bel Air à 1,3 km en bordure de la rue Ernest Renan

- les lotissements sud de Québriac, à 2 km

1) le bruit

-L'étude acoustique présentée au dossier atteste que les bruits émis par le fonctionnement des éoliennes seront conformes à la réglementation en vigueur (émergence maximale de 5 dB (A) le jour et de 3 dB (A) la nuit). Cette étude prend en compte le fonctionnement conjoint des parcs VSB et IEL.

- les basses fréquences sont nocives à long terme si elles sont égales ou inférieures à 500 Hz, si l'intensité sonore est supérieure ou égale à 90 db ; ce qui n'est pas le cas pour les éoliennes selon VSB

2) les champs électromagnétiques :

les effets des champs électromagnétiques sont étudiés depuis longtemps par l'INSERM, l'OMS et l'Académie Nationale de Médecine. Mais les liens de causalité entre ces champs et le risque sanitaire est difficile à établir.

3) l'effet d'ombre portée :

un tribunal allemand a estimé à 30 heures par an la limite tolérable de projection d'ombre portée. Selon la société VSB, ce seuil de tolérance ne sera pas atteint.

4) les risques pour les personnes (chutes, projections):

les lieux de fréquentation publique sont la VC 5 et la RD 795 ainsi que la déchetterie.

Je constate que le projet est source de beaucoup d'inquiétudes pour les riverains tant au niveau du bruit, des champs électromagnétiques et d'effet d'ombre portée ... et que les éléments d'information au dossier soumis à l'enquête n'ont, semble-t-il, pas suffi à les rassurer.

▲ Patrimoine et tourisme

Patrimoine bâti :

-28 monuments historiques sont recensés dans l'aire d'étude éloignée mais aucun ne prend place dans l'aire d'étude rapprochée.

Les plus connus sont les châteaux de Hédé, Combourg, Caradeuc, Montmuran, La Bourbansais..

Patrimoine naturel - dans l'aire d'étude éloignée :

-2 sites inscrits (parc du château de Combourg et manoir des Loges à La Mézière)

-2 sites classés (parc du château de Caradeuc et étang de Combourg)

-2 espaces naturels sensibles, propriétés départementales (l'étang et la rigole du Boulet, le site gallo-romain des Faluns au Quiou)

Patrimoine archéologique :

9 sites dans l'aire d'étude rapprochée dont 5 dans le périmètre de la ZDE No 2

(Lieux dits : Landes de Tanouarn, Les Forges des Anglais, La Faisanderie et Launay Godin)

Le tourisme

Le tourisme se rattache au patrimoine protégé évoqué ci-dessus.

S'y ajoutent la vallée du canal d'Ille-et-Rance avec l'étang de Bazouges-sous-Hédé et les sites de Bécherel et Combourg.

Je constate que l'analyse paysagère a été faite à l'aide de photomontages qui minimisent, parfois, l'impact visuel du projet. L'une réalisée notamment dans le parc de La Bourbansais ne correspondrait pas à la réalité, elle aurait été prise à un autre endroit que celui indiqué.

A noter, la sensibilité forte sur la partie sud-ouest : paysage agricole ouvert et densité du bâti.

La co-visibilité avec l'autre parc sera permanente et donnera l'impression d'un seul site éolien.

Au nord, l'impact visuel sera limité du fait de la présence de boisements importants.

-au regard de la dangerosité de l'exploitation (l'étude des dangers)

Risques naturels :

risque d'inondation par remontée de nappes avec une sensibilité forte au droit d'implantation des éoliennes E3 et E4.

L'étude des dangers , figurant au dossier, les recense :

Scénario	Zone d'effet	Intensité	Probabilité (croissante de A à E)	Niveau de gravité	Niveau de risque	acceptabilité
Effondrement de l'éolienne	De 140 à 150 m	forte	D	Sérieux pour toutes les éoliennes	Très faible	oui
Chute de glace	50 m	modérée	A	Modéré pour toutes les éoliennes	faible	oui
Chute d'élément de l'éolienne	50 m	forte	C	Sérieux pour toutes les éoliennes	faible	oui
Projection de pales ou fragment de pale	500 m	modérée	D	Sérieux pour E1 et E2 Important pour E3 et E4	Très faible Faible	oui
Projection de glace	De 285 à 300 m	modérée	B	Modéré pour E2 Sérieux pour les autres éoliennes	Très faible Faible	oui

Les mesures prises pour réduire les risques d'accident lié aux chutes et projections sont les suivantes :

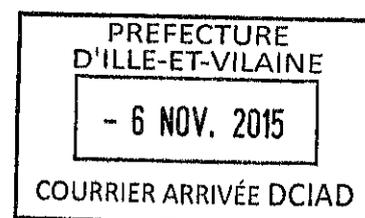
- ▲ système de détection de la glace sur les pales et arrêt
- ▲ annonce du danger à proximité par des panneaux
- ▲ détecteur de l'échauffement de pièces mécaniques ; mise en arrêt ou bridage
- ▲ détection de sur-vitesse et système de freinage
- ▲ prévention des courts-circuits par coupure en cas de fonctionnement anormal
- ▲ protection contre la foudre : mise à la terre
- ▲ contre les incendies : capteurs de températures, mise à l'arrêt de la machine
- ▲ prévention et rétention des fuites: détecteurs de niveau d'huile (transformateur et génératrice)
- ▲ contrôles réguliers de la stabilité de l'éolienne et de la solidité des pièces d'assemblage
- ▲ procédure de maintenance et formation du personnel d'intervention
- ▲ détection des vents forts: arrêt automatique de l'éolienne

L'environnement du projet :

- ▲ secteur rural relativement dense ; l'habitation la plus proche « Launay Godin » est à 530 m.
Hameaux les plus proches :

« Cohier »	5 habitations environ	12 personnes
« Trignoux »	7	16
« La Fontaine Orain »	7	16
« Launay Godin »	3	7
- ▲ une installation classée (élevage porcin de « Launay Godin ») à 500 m environ
- ▲ une déchetterie (IOP, installation ouverte au public) employant 9 salariés permanents dont un gardien, entre les éoliennes E1 et E2 , à 270 m de l'éolienne E1. Le SMICTOM accueille sur le site du lundi au vendredi, de 5 h du matin à 19 h le soir, de 30 à 40 personnes.
- ▲ La RD 795 traverse le site du nord au sud. Trafic recensé : 4.605 véhicules/jour au droit des aires des éoliennes E3 et E4 situées à 150 m de l'axe de la route (hauteurs de E3 150 m et E4 140m). Recul préconisé égal à la hauteur de l'éolienne.
- ▲ Deux lignes électriques à haute tension de 90.000 volts à proximité des éoliennes E1 et E2 . RTE exige une distance minimale égale à la hauteur de l'éolienne plus 20 m. L'éolienne E1 sera implantée à 190m et l'éolienne E2 à 170 m.
- ▲ Réseau de vol à très basse altitude de la Défense : altitude sommitale des éoliennes imposée par l'Armée : 219 m NGF
- ▲ Plusieurs sites archéologiques très proches des éoliennes E2, E3 et E4 (à 50 m de ces deux dernières)

Pour ma part, je pense qu'une attention particulière doit être apportée aux riverains (habitations et bureaux de la déchetterie) et que la société gérant le parc devra rester vigilante et à leur écoute durant toute la durée d'exploitation et répondre concrètement et au cas par cas aux situations signalées



Département d'Ille-et-Vilaine

Société « VSB Energies Nouvelles - Agence Ouest »

Demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Dingé et Tinténiac

Enquête publique
(7 septembre 2015 – 9 octobre 2015)

2ème fascicule : conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

Chantal Piron-Leforestier

Je soussignée, Chantal Piron-Leforestier,

désignée pour conduire l'enquête publique sur la demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Dingé et Tinténiac comprenant 4 éoliennes VESTAS V100, d'une hauteur totale (pales comprises) de 140 à 150 mètres, implantées en deux alignements perpendiculaires à 1,2 km de distance :

- éoliennes E1 et E2, à Tinténiac, de part et d'autre de la déchetterie, espacées l'une de l'autre de 550 m, et situées à 150 m au Nord de la VC 5
- éoliennes E3 (à Dingé) et E4 (à Tinténiac), espacées l'une de l'autre de 500 m, et situées à 150 m à l'Est de la RD 795

du lundi 7 septembre au vendredi 9 octobre 2015,
dans les conditions définies par l'arrêté de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 7 août 2015,

après avoir :

- pris connaissance du dossier soumis à l'enquête et de l'avis émis par l'autorité environnementale
- visité les lieux concernés à Tinténiac et Dingé et, à titre d'exemple, en compagnie de Madame Coutant, chargée du projet à la société «VSB Energies Nouvelles », le parc éolien de Trémeheuc
- rencontré, au siège de la société à Saint-Grégoire le porteur du projet, ainsi qu'en mairies, Messieurs les maires de Tinténiac, Dingé et Québriac
- tenu 5 permanences et reçu 39 personnes auxquelles j'ai présenté le dossier de demande d'autorisation, reçu leurs observations, remarques et contestations

considérant

sur la forme : la publicité, la communication sur l'ouverture de l'enquête et le contenu du dossier

1) au regard de la publicité :

que le public a été informé de l'ouverture de l'enquête par :

- les annonces légales parues dans la presse (Ouest-France et le Pays Malouin)
- les affichages en mairies de Tinténiac, Dingé et 14 autres communes situées dans un rayon de 6 km (Combours, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Québriac, Saint-Domineuc, Trimer, La Chapelle-Chaussée, Les Iffs, Saint-Brieuc des Iffs, Guipel, Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Vignoc) ainsi qu'à proximité des sites concernés, en bordure de la RD 795 et de la voie communale 5
- le site internet des services de l'État (www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

2) au regard de la communication sur l'ouverture de l'enquête:

que si l'annonce de l'enquête publique a bien été faite de manière réglementaire, elle a atteint assez tardivement son but. Ainsi, personne ne s'est présenté à la première permanence à Tinténiac, seulement une personne à la seconde permanence à Dingé, pour atteindre le nombre de 31 à la dernière permanence à Tinténiac.

Ce reproche d'insuffisance de communication, ou de retard à communiquer, revient dans la majorité des remarques effectuées aux registres d'enquête ou par courriers. Il en résulte que les municipalités sont suspectées par les opposants au projet d'avoir volontairement fait silence sur l'ouverture, le 8 septembre 2015, de cette enquête publique, notamment en omettant de l'annoncer fin août, début septembre dans les bulletins municipaux, le site internet des communes, les rubriques locales du journal Ouest-France qui sont les moyens de communication habituellement les plus utilisés pour informer la population.

3) au regard du contenu du dossier:

que, par ailleurs, les documents composant le dossier mis à disposition en mairie, étaient clairs, détaillés, d'une grande qualité technique, et ont permis au public de prendre connaissance de la demande d'autorisation présentée par la société « VSB Energies Nouvelles »

qu'un autre projet de parc éolien, mené par la société IEL, est en cours d'étude dans la commune voisine de Québriac : 5 éoliennes identiques à celles du parc VSB, une distance de 500 mètres seulement séparant l'éolienne E5 du parc IEL et E3 du parc VSB (plan annexé).

Si l'étude acoustique et une partie de l'étude d'impact font bien état de ce projet et en étudient de manière globale les répercussions locales, la question a été posée par le public de la raison du montage de deux dossiers et, par suite, de l'organisation de deux enquêtes publiques séparées pour deux projets qui visuellement paraîtront constituer un seul ensemble éolien .

sur le fond : l'environnement, la dangerosité, l'enjeu du projet et son acceptabilité par la population

1) au regard de l'impact sur l'environnement :

que l'étude d'impact est très détaillée sur le plan des répercussions du fonctionnement du parc éolien sur les milieux physique et biologique environnants, et les informations données concernant le devenir, sur le site, des oiseaux et des chauves-souris me semblent de nature à rassurer majoritairement la population

que les personnes riveraines inquiètes des nuisances potentielles sur la santé humaine, de la dévalorisation possible de leurs biens, ainsi que des impacts visuels sur le cadre paysager et le patrimoine historique proche, sont aussi très préoccupées par l'existence d'un second projet voisin, et quasi similaire, à Québriac

que si la démonstration n'a pas été faite de la dévaluation systématique des biens (résultats d'enquêtes notariales par exemple), il m'apparaît essentiel de tenir compte des effets potentiels sur la santé humaine ainsi que de l'impact global sur l'environnement et le paysage des deux parcs éoliens en projet, menés par deux sociétés distinctes sur Dingé-Tinténiac et Québriac

2) au regard de la dangerosité de l'exploitation :

que les mesures annoncées (détections, coupures, bridages, distances minimales...) pour répondre aux risques recensés (vent fort, chutes d'éléments, de glace, projections de pales ou de glace, existence de lignes électriques Haute Tension...) dans un rayon de 500 mètres autour de chaque éolienne, me paraissent répondre de manière proportionnée aux dangers encourus.

Concernant les servitudes publiques, notamment celle liée à la présence d'un réseau de vol à très basse altitude (LFR 57) de l'Armée de l'Air, je note que le Ministère de la Défense a émis un avis favorable à la réalisation des 4 éoliennes à Dingé-Tinténiac (lettre du 08/12/2014, adressée à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, qui ne figure pas au dossier d'enquête mais qui m'a été fournie sur ma demande par la société VSB).

3) au regard de l'enjeu énergétique et de l'acceptabilité du projet par la population

que la Bretagne a peu de sources d'énergie électrique. Elle ne possède pas de centrale nucléaire en activité (celle de Brennilis est en démantèlement depuis 1985). Elle ne fournit que 9,5 % de sa consommation. Il lui faut donc, en plus de la nécessité d'effectuer des économies d'énergie, trouver d'autres sources d'approvisionnement. L'éolien est l'une des possibilités.

L'Etat a conclu en 2010 avec la Région un « pacte » visant à produire sur place 3.600 MW d'énergie renouvelable dont la moitié d'éolien soit 1.800 MW.

Le Schéma Régional Eolien, arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28/09/2012, ayant pour objectif de soutenir un développement harmonieux de l'éolien, respectueux des populations et de l'environnement, fixe des objectifs quantitatifs et des recommandations visant à identifier les zones favorables à ce développement

que le dossier soumis ici à enquête rentre dans le cadre de la réalisation de cet enjeu et de la mise en œuvre de cette politique de développement d'une énergie dite « propre » car non fossile et réversible

qu'il est primordial que le projet fasse l'objet d'un consensus dans la majorité de la population locale

que les élus de la Communauté de Communes « Bretagne Romantique », ainsi que les municipalités de Tinténiac et Dingé ont adhéré très majoritairement à ce projet :

- 18 voix pour (« sous réserve du respect des normes, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores ») et 3 voix contre, dans la séance du 18 septembre 2015 du conseil municipal de Tinténiac
- 16 voix pour et 3 abstentions dans la séance du 5 octobre 2015 du conseil municipal de Dingé

qu'il existe une opposition très forte de la part des riverains résidant dans « l'aire d'étude rapprochée » ou à proximité. Ils se sont d'ailleurs rassemblés en une association regroupant une trentaine d'adhérents à ce jour

que le reste de la population ne s'est pas manifestée, ce qui peut être interprété de plusieurs façons :

- soit comme de l'indifférence à l'égard d'un projet qui ne serait pas perçu défavorablement,
- soit comme un assentiment quasi général,
- soit le résultat d'une communication locale insuffisante avant l'ouverture de l'enquête publique n'ayant pas permis une large participation démocratique, but de toute enquête publique

c'est pourquoi ,

j'émet, en l'état actuel du dossier, un avis défavorable à l'octroi d'une autorisation de construire et d'exploiter un parc de 4 éoliennes à Dingé et Tinténiac sollicitée par la société « VSB Energies Nouvelles »

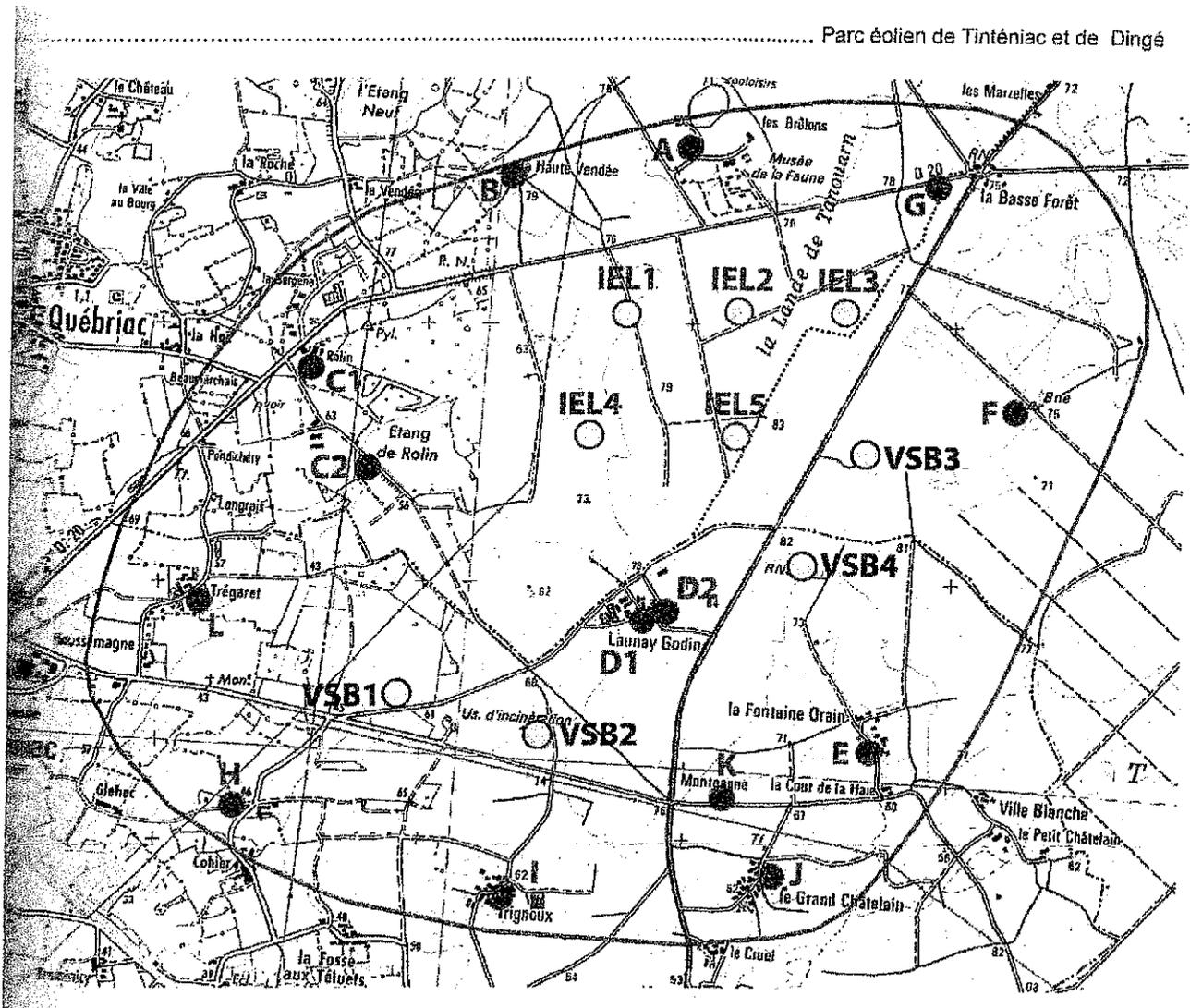
pour les raisons suivantes:

- 1) **le Schéma Régional Eolien** , arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28/09/2012, sur la base duquel ont été définies les zones géographiques favorables au développement éolien en Bretagne, **a été annulé le 23 octobre 2015 par le Tribunal Administratif de Rennes** au motif de critères insuffisants pour identifier ces secteurs, au nombre desquels avait été retenue **la ZDE 2 (Dingé-Tinténiac-Québriac)**
- 2) **l'information tardive de la population du démarrage de l'enquête publique** par les moyens habituels de communication (bulletins municipaux, sites internet des mairies, pages locales d'Ouest-France). Même si réglementairement la procédure (annonces légales) a été respectée, les opposants au projet reprochent aux municipalités d'avoir fait silence sur l'ouverture de cette enquête et d'avoir voulu « faire passer en force » la réalisation de ce parc éolien. Par ailleurs, en dehors de cette opposition riveraine, je n'ai pu juger de **l'acceptabilité du projet par l'ensemble de la population** qui est restée majoritairement très silencieuse
- 3) Un second projet éolien, porté par la société IEL, est en cours d'étude dans la commune voisine de Québriac : 5 éoliennes identiques à celles du parc VSB. La distance entre les éoliennes E5 du parc IEL et E3 du parc VSB est de 500 mètres. Si l'étude acoustique et une partie de l'étude d'impact font bien état des deux projets et en étudient de manière globale les répercussions locales, il me semble logique et nécessaire de soumettre à **une seule enquête publique ces deux projets** qui, visuellement, paraîtront constituer **un seul ensemble éolien** .

L'organisation d'une nouvelle enquête publique, commune à ces deux parcs, dont l'ouverture serait annoncée de manière plus large, serait de nature à permettre :

- *une participation plus importante de la population, favorable ou opposée à ces projets et par voie de conséquence une meilleure appréciation de l'acceptabilité du site éolien par une majorité de la population*
- *la mise à disposition d'un dossier regroupant tous les impacts - notamment visuels et acoustiques - pour une analyse globale des incidences de ces deux projets sur leur environnement*





Les deux projets VSB (Dingé-Tinténiac) et IEL (Québriac)

Emplacement des 9 éoliennes

4 éoliennes VSB :

VSB1 et VSB2 (Tinténiac) au nord de la VC 5

VSB3 (Dingé) et VSB4 (Tinténiac) à l'Est de la RD795

5 éoliennes IEL :

IEL1, IEL2, IEL3, IEL4 et IEL5 (Québriac) à l'ouest de la RD795

Les éoliennes IEL5 et VSB3 sont distantes de 500 mètres